

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE D'ÉTAT  
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



17<sup>e</sup> Année

31 MAI 1961

N<sup>o</sup> 9

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de mai) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois de mai). . . . .	2
3. La 13 <sup>e</sup> Foire Internationale à Luxembourg . . . . .	3
4. La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Oslo . . . . .	8
5. Benelux en marche. . . . .	10
6 30 <sup>e</sup> Anniversaire de Radio-Luxembourg . . . . .	13
7. Inauguration de la Borne du Passeur . . . . .	16
8. Memorial Day . . . . .	17
9. Hubert Schumacher † . . . . .	18
10. Alphonse Wirion † . . . . .	19
11. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois de mai. . . . .	21
12. Nouvelles de la Cour . . . . .	21
13. Nouvelles diverses . . . . .	22
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai) . . . . .	27

## Mémorial (mois de mai)

### Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 28 avril 1961 porte institution de la Lieutenance de S. A. R. le Grand-Duc Héritier Jean.

\*

### Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 6 février 1961 a pour objet l'émission d'un nouveau billet de 50 francs.

Deux arrêtés grand-ducaux du 10 mai 1961 règlent les conditions d'admission au grade d'expéditionnaire et respectivement d'avancement au grade de commis-aux-écritures à l'Administration des Contributions.

La loi du 20 mai 1961 arrête le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961.

Un arrêté ministériel du 19 mai 1961 porte publication de l'arrêté royal belge du 10 avril 1961 relatif au tarif des droits d'entrée.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté ministériel du 18 mai 1961 modifie l'arrêté ministériel du 27 décembre 1960 suspendant

l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises.

Un arrêté grand-ducal du 19 mai 1961 modifie l'arrêté grand-ducal du 11 janvier 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

\*

### Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté ministériel du 13 avril 1961 porte publication d'un rapport sur le recensement général des ressources aquifères souterraines du pays.

Un arrêté ministériel du 5 mai abroge l'arrêté ministériel du 11 juillet 1959 interdisant le carottage automobile sur le cours de la Sûre entre Martelange et Ettelbruck.

\*

### Ministère de la Justice.

La Loi du 10 mai 1961 remplace les articles 17 et 18 de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes les dispositions légales en vigueur sur la matière.

## Chambre des Députés (mois de mai)

2 mai : 46<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à l'occasion de l'institution de la Lieutenance de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Jean. — Désignation de la députation chargée de recevoir le serment de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean comme Lieutenant-Représentant. — Règlement des travaux parlementaires. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

Réunion de la Commission spéciale du Travail. —

Réunion d'une Section centrale. —

9 mai : 47<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Procès-verbal concernant la prestation de serment de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier Jean comme Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines ma-

tières (N<sup>o</sup> 833). Rapport de la Section centrale et discussion générale. —

Réunion d'une Section centrale. —

10 mai : 48<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (N<sup>o</sup> 833). Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Interpellation de l'hon. M. Useldinger au sujet de l'augmentation des prix des combustibles à usage domestique. —

Réunion d'une Section centrale.

16 mai : 49<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N<sup>o</sup> 825). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Vote sur une motion. — Projet de loi portant approbation 1<sup>o</sup> du Traité

entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois, signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959; 2° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les Gouvernements des Länder Rheinland-Pfalz et Saarland concernant le financement de la reconstruction et de l'entretien des ponts frontaliers, signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959 (N° 774). Rapport de la Commission spéciale.

17 mai : 50<sup>e</sup> séance publique. — Présentation de trois candidats pour la nomination d'un membre du Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation 1° du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois, signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959; 2° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les Gouvernements des Länder Rheinland-Pfalz et Saarland, concernant le financement de la reconstruction et de l'entretien des ponts frontaliers,

signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959 (N° 774). Continuation de la discussion générale. —

18 mai : 51<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant approbation 1° du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois, signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959; 2° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les Gouvernements des Länder Rheinland-Pfalz et Saarland concernant le financement de la reconstruction et de l'entretien des ponts frontaliers, signé à Luxembourg, le 11 juillet 1959 (N° 774). Suite de la discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

25 mai : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

30 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

## La 13<sup>e</sup> Foire Internationale à Luxembourg

Le 26 mai 1961 a eu lieu l'inauguration de la 13<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, des Membres du Corps diplomatique et des Institutions Européennes, du Président et des Membres du Gouvernement, du Président d'honneur de la Chambre des Députés et de nombreuses personnalités de la vie publique, des milieux industriels, financiers, commerciaux et artisanaux ainsi que du monde religieux.

Rappelons ici qu'un total de 1514 exposants venant de 32 pays participaient à la 13<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg. Par ordre d'importance les participations se répartissaient comme suit : République Fédérale d'Allemagne 511 exposants, Luxembourg, 303, Belgique 230 et France 175 exposants.

Parmi les participations officielles étrangères on note celles de la République Fédérale d'Allemagne, de la France, de l'Autriche et de la Suisse. Participèrent pour la première fois cette année à la Foire Internationale de Luxembourg l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, les Pays-Bas et la Chine Populaire ainsi que les Villes de Blankenberghe, Coxyde, La Panne, Nieuport, Oostduinkerke et St-Idesbald.

Ce fut le Président de la Foire Internationale de Luxembourg M. Alphonse Weicker qui ouvrit la séance inaugurale en s'adressant à Leurs Altesses Royales et aux nombreux invités d'honneur.

M. le D<sup>r</sup> Ludger Westrick, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques de la République

Fédérale d'Allemagne, prononça ensuite un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

Meine sehr verehrten Damen und Herren !

Für die Bundesrepublik Deutschland und im besonderen für das Bundeswirtschaftsministerium überbringe ich der Internationalen Luxemburger Messe herzliche Grüße zu ihrer Eröffnung und wünsche ihr den verdienten, nachhaltigen Erfolg. Bei Ihnen, sehr verehrter Herr Präsident, bedanke ich mich auf das herzlichste für die warmen Worte der Begrüßung. In der Tat ist es mir jedesmal eine besondere Freude hieher nach Luxemburg zu kommen und seien Sie versichert, daß es mir eine große Ehre ist, zur Eröffnung Ihrer Messe hier ein paar Worte der Begrüßung sagen zu dürfen. In dieser großen und bedeutenden, internationalen Veranstaltung messen sich die Volkswirtschaften zahlreicher Länder in freitlichem und friedlichem Wettbewerb. Sie messen ihre Kräfte miteinander und geben sich auf diese Weise Anreiz und neue Impulse zu weiterer Leistung.

Die letzten 15 Jahre unserer wirtschaftlichen Expansion in Europa und des technischen Fortschrittes haben wahrhaft große Erfolge uns beschert, Erfolge die nicht nur ökonomisch sondern auch gesellschaftspolitisch umwälzende Entwicklungen zur Folge hatten. Gewiß bleibt noch vieles zu tun übrig und zweifellos gibt es in unseren Ländern und in unseren Völkern noch zahlreiche Schichten die nichts, jedenfalls nicht bisher in dem wünschenswerten Ausmaße in den Genuß des wirtschaftlichen Aufstiegs gekommen sind, so daß noch manches nachzuholen ist. Wenn man aber alles in allem

nimmt, dann muß man doch dankbar wenigstens anerkennen, daß dem harten Bemühen aller Kräfte unserer Generation nicht nur ein wirtschaftlicher Fortschritt, sondern auch sozial im allgemeinen erfreuliche Erfolge beschert waren.

Ich glaube, es wird im großen Ganzen gesehen kaum jemanden geben in unseren Ländern, dem es nicht wesentlich besser geht als es ihm vor fünf, vor zehn oder vor fünfzehn Jahren ergangen ist, und so stellen wir mit Dankbarkeit aber auch mit einer gewissen Befriedigung fest, daß die freiheitliche auf unternehmerischem Wettbewerb beruhende Wirtschaftspolitik die Grenzen ihrer Freiheit beachtet und ihre soziale hohe Verpflichtung respektiert. Damit hat sie aber auch dann zugleich die Bestätigung für die Richtigkeit ihrer Konzeption in wirtschaftlicher, in sozialer und in politischer Beziehung erbracht: Hebung des Lebensstandards verbunden mit der wesentlichen Verbesserung der Sicherung der Arbeitsplätze, die höhere Begründung und Effizienz der menschlichen Arbeitskraft und eine relativ sehr hohe Stabilisierung der wirtschaftlichen Verhältnisse. Damit konnte zugleich auch eine Ausweitung der dem arbeitenden Menschen zu seiner Verfügung stehenden Freizeit einhergehen. Daß er sie gut positiv nützen möge für Erholung und Muße, für Bildung und Ausdehnung, für Leib und Seele, das ist unser allerherzlichster Wunsch und nur wenn das geschieht, können wir die so erreichte, größere Zeitspanne der freien Zeit als einen echten Gewinn betrachten.

Das Fortschreiten aber auf diesem Wege der Veränderung der Relation zwischen Arbeitszeit und Freizeit kann nur sehr behutsam vollzogen werden, wenn nicht der Erfolg der fortschrittlichen Entwicklung gefährdet oder beeinträchtigt werden soll. Jedenfalls zweimal kann man das Ergebnis von Rationalisierung und Produktivitätsanstieg nicht konsumieren. Soweit wir also diesen Gewinn in Form reduzierter Arbeitszeit genießen, kann er sich nicht zugleich im höheren Einkommen niederschlagen. Das Wachstum der Arbeitseffizienz als Produktivitätsfortschritt sollte aber auch nicht ausschließlich dem Unternehmer und den in seinem Betrieb arbeitenden Menschen zugute kommen, sondern auch der Preissenkung und der Preisstabilisierung, also dem allgemeinen Wohl dienen. Und hierfür, meine Damen und Herren, sorgt auf das Wirksamste ein gesunder Wettbewerb, der die besten Kräfte zu lösen vermag und sie dauernd lebendig hält, so wie er die qualitativen Verbesserungen und technisch fortschrittlichen Entwicklungen gefördert, andererseits aber auch im allgemeinen die Preise in einigermaßen stabilen Grenzen gehalten hat.

Und wer mit offenen Augen durch diese internationale Messe geht, wird das hier wie in anderen, ähnlichen Veranstaltungen bestätigt finden.

Unser Blick in die Zukunft der wirtschaftlichen Entwicklung darf daher recht zuversichtlich sein. Wir haben zwar, jedenfalls bei uns in der Bundesrepublik noch einige Bereiche unserer gewerblichen Wirtschaft, die hart zu kämpfen haben und deren schon nicht rosige Situation durch die Aufwertung unserer DM noch einmal erschwert wurde. Im allgemeinen

aber war die Konjunktur der letzten Zeit einer stabilen und starken wirtschaftlichen Expansion außergewöhnlich günstig und sie ist es, trotz hie und da auftretender Anzeichen der Beunruhigung noch heute und sie wird es meiner Überzeugung nach auch in nächster Zeit noch bleiben.

Diese erfreuliche Prognose enthebt uns aber nicht der Verpflichtung auf die Erhaltung stabiler wirtschaftlicher Verhältnisse und insbesondere auf die Stabilität unserer Preise ein wachsames Auge zu haben. Denn gerade der vielfach sichtbar werdende Mangel an Arbeitskräften, verbunden mit einer Steigerung der Einkommen führt zu einer Güternachfrage, die geeignet ist, den Preisen einen steigenden Trend zu verleihen. Allerdings hat die gewerbliche Wirtschaft es verstanden mit einer unerwartet hohen Elastizität ihrer Produktion dieser Entwicklung zu antworten.

Wenn wir Menschen, die wir in der Wirtschaft tätig sind auch mit ganzem Herzen und mit voller Passion uns dieser Aufgabe widmen, so vergessen wir über dieser nächstliegenden Beschäftigung doch nicht, daß wir nicht nur an der Erhaltung und Ausgestaltung einer freiheitlichen menschlichen Gesellschaftsordnung, unter Einbeziehung besonders auch derjenigen Länder, deren wirtschaftliches Wachstum noch nicht ausreichend entwickelt ist, arbeiten. Erfolgreiches Wirtschaften im Rahmen einer solchen Gemeinschaft freier Menschen dient auch der inneren Befriedigung und Befriedigung der Menschen untereinander. Zuverlässige, unermüdete, dem wohl verstandenen Gesamtinteresse zugeordnete Arbeit sichert auf diese Weise Gleichheit und Wohlstand und verbessert die Chancen, den Frieden unserer Welt zu erhalten und läßt allen Menschen einen geeigneten Anteil an den höheren und edleren Gütern unseres Lebens zukommen.

Daß wir uns nicht verschließen und müde werden von den uns immer wieder beschiedenen kleinen und großen Enttäuschungen und Mißhelligkeiten des Alltags, auch in der Wirtschaft, dafür ist ein solches internationales Turnier ein Treffen wie diese Messe ein ausgezeichnete Stimulant. Wir stärken uns gegenseitig im Streben nach Fortschritt und besserer Leistung, einer lehrt vom anderen und so bringen wir unsere Volkswirtschaften näher aneinander. So kommen auch die Menschen zusammen, geschäftliche und persönliche Freundschaften werden geschlossen und die Völker, ach, daß sie doch endlich aus der harten Schule der Geschichte ihre Lehren zögen, und die Völker wachsen im Verständnis für- und zueinander.

Diese völkerverbindende Kraft wirtschaftlicher Koordination, wettbewerblichen Strebens und zwischenstaatlichen Güteraustausches manifestiert sich in solcher Veranstaltung wie der Internationalen Messe mit überzeugender Kraft.

Wo könnte es auch besser geschehen und wirksamer als in Luxemburg? Wo wurzelt eine so tiefe Sinngabe unseres politischen und wirtschaftlichen Handelns kraftvoller als in einem Lande, wo die Geschichte Spaniens und Frankreichs, Österreichs und Deutschlands, Böhmens und Ungarns seit weit über einem Jahrtausend ihre Fäden spinnt!

Die beiden hohen Wahlsprüche der Luxemburger Dynastie « Ich dien » und « Je maintiendrai » geben in ihrem Zusammenklang eine feinsinnige Interpretation für eine Geisteshaltung, die die große Geschichte dieses Landes gestaltete, die aber zugleich auch kennzeichnend ist für die eigenwilligen, ihrer Tradition treu anhängenden, liebeswerten und hilfsbereiten Menschen dieses historischen Raumes.

Man muß die, durch Jahrhunderte bewahrte Springprozession um die altehrwürdige Abtei St. Willibrords, des großen Friesen, um den Dingstuhl erleben, um von dem Geist dieses geschichtlichen Raumes, dessen Herrschergeschlecht drei deutsche Kaiser entstammen, ergriffen zu werden.

Aus dem Boden eines solchen Landes entsprossen naturgegeben politisch und wirtschaftlich konstruktive Kräfte, die das Gute aus dem Erbe der Vergangenheit mit neu errungenen Werten verbinden. Hier wachsen besonders profilierte Köpfe, Förderer europäischer Integration.

Die Zwischenkriegszeit der jüngsten Gegenwart stellte einen Emile Mayrisch, der wie ein Brückenpfeiler zwischen Frankreich und Deutschland steht, dieser stocktaube Industrielle, der gewaltige Lenker der ARBED, eher der Typ eines Gelehrten als der eines Wirtschaftlers. Er vereinigte in seinem Haus nicht nur Künstler und Geistesgenossen seiner Zeit, er führte auch die rivalisierenden Montanindustriellen der beiden Länder und vieler Länder zusammen zu einer ersten, europäischen, wirtschaftlichen Vereinigung, dem internationalen Rohstahlverband.

Und nach dem letzten Krieg, als die Welt in Hader verfallen und unsere Städte in Schutt und Trümmer lagen, da führte uns ein Sohn dieser Stadt auf neuen Wegen zusammen, seine Wiege stand hier in der Unterstadt Clausen: Robert Schuman.

Sein Plan wurde die neue, fruchtbare Keimzelle europäischen, wirtschaftlichen Zusammenschlusses und so ist es gar nicht von ungefahr, daß dieses Luxemburg auch die Heimat wurde für die erste europäischen, politische und wirtschaftliche Organisation, die Montanunion.

Hier in Luxemburg arbeiten wir seit jener Zeit, allen Hindernissen zum Trotz unentwegt und guten Mutes an dem Bau eines geeinten Europas, dessen Verwirklichung unendlich viel guter Wille und unendlich viel Geduld erfordert. Wir sind aber glücklich zu sehen, wie in diesem Kreise der Geist europäischer Solidarität durch allseitig getätigten guten Willen kraftvoll und beständig wächst.

Das hohe Ziel, eine friedlich und eine freiheitliche Welt zu bauen ist aber auch, weiß Gott, solcher Anstrengung und solch unbeugsamen Strebens und gleichtoleranten Bemühens wert.

Wenn auch das nächstliegende Ziel dieses und allen ökonomischen Wirkens die Stabilisierung geordneter wirtschaftlicher Verhältnisse, die Wahrung der Kaufkraft, die Sicherung des Arbeitsplatzes, die Beseitigung materieller Not und Mehrung des Wohlstandes ist, so werden wir doch alle, wie ich hoffe, mehr und mehr zu der Erkenntnis vordringen, daß solche wirtschaftliche und soziale Entwicklung Voraussetzung der menschlichen Freiheit und zugleich

Vorbedingung einer wirksamen Förderung des Friedens in der Welt ist. Lassen wir uns durch die dräuenden Wolken am unruhigen politischen Himmel unserer Welt in unserer ruhigen, festen Entschlossenheit zum Dienst am Gemeinwohl der Menschheit und zur Bewahrung der allerhöchsten Güter nicht irre machen. Die froh und zuversichtlich nebeneinander flatternden Fahnen zahlreicher Nationen hier in der Luxemburger Messe symbolisieren das gute Wollen und das freiheitliche Streben. Unserm redlichen Bemühen, das sich letztlich nur nach den ewigen, unwandelbaren Gesetzen der Schöpfungsordnung orientieren kann, möchte der Segen vom Herrn der Geschichte gnädig geschenkt werden, wenn ein jeder von uns auch in harter Bewährungsprobe neue Kraft schöpft aus dem alten Wort « Je maintiendrai ».

\*

M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, s'adressa ensuite à Leurs Altesses Royales et à la nombreuse assistance. Voici le texte du discours de M. Paul Elvinger :

« Altesses Royales,

C'est avec une déférence particulière que nous saluons votre présence à cette cérémonie. Il y a peu de jours en effet, que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse par un acte de haute sagesse politique a décidé de vous associer, Monseigneur, comme son Lieutenant-Représentant à l'exercice du Pouvoir Souverain.

L'affection et la confiance du peuple luxembourgeois unanime sont acquises à vos Altesses Royales. Nos vœux ardents vous accompagnent, Monseigneur, dans l'accomplissement de la Haute Charge que vous partagerez dorénavant avec notre Vénérée Souveraine.

Nos pensées de fervente reconnaissance vont en ce moment vers Celle qui, depuis plus de quarante ans, aux côtés de S. A. R. le Prince Félix, s'est dévouée entièrement aux intérêts du pays.

Vous avez prêté le serment à la Constitution à une époque où le pays connaît une ère de prospérité sans précédent.

Aucun Souverain luxembourgeois n'a débuté sous de plus heureux auspices. Le principe dynastique est profondément enraciné dans le cœur de nos concitoyens. La stabilité de nos institutions politiques, l'essor économique et la paix sociale sont les garants du bien-être de la population — et expliquent le respect que le plus petit partenaire des Six rencontre sur le plan international.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il appartient au Ministre de l'Economie d'apprécier avant tout le fait économique.

Les données objectives du « Bulletin Economique » du Service d'Etudes et de l'Office de la Statistique révèlent, à côté du recul constant de quelques industries manufacturières, une production croissante de l'industrie lourde, qui ne cesse de dépasser les rendements maxima tels qu'ils ont pu être prévus raisonnablement il y quelques années.

C'est cette activité débordante de la Sidérurgie qui se répercute et se multiplie à travers toute notre économie, en assurant à ses salariés de justes rémunérations, en intensifiant les affaires du commerce et du transport, en stimulant les commandes passées à l'artisanat et aux industries — garantissant en même temps de saines finances publiques.

Ainsi les recettes ordinaires du trésor, qui étaient de 4069 Mio en 1959, se sont accrues à presque cinq milliards en 1960; l'impôt sur le revenu des collectivités à lui seul a augmenté de 694 Mio.

Les signes extérieurs du bien-être de larges couches de la population ne manquent pas de frapper le visiteur.

En 1959, nous importions six mille autos et véhicules à moteurs. Ce fut — sous ce rapport — une année-record. En 1960, nous en importions 7000 — et avons ainsi battu ce record de 1000 unités.

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1960, 340 appareils de télévision ont été vendus en moyenne par mois. Ce fut encore un record. Durant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1961 cependant, la moyenne de vente mensuelle a atteint 550 appareils!

Les dépôts bancaires à vue s'élevaient en janvier 1960 au montant impressionnant de 5.300 Mio de francs.

En janvier 1961, ces dépôts à vue ont augmenté de 830 Mio pour passer à 6.131 Mio de francs.

A la même époque les dépôts à la Caisse d'Épargne se sont élevés à 6.858 Mio, soit 400 Mio de francs de plus qu'en janvier 1960.

Même les recettes de nos chemins de fer — dont nous connaissons les difficultés structurelles — évoluent plus favorablement sous l'effet du trafic intense à l'importation et à l'exportation.

Les valeurs luxembourgeoises ont attiré l'intérêt des grandes sociétés de portefeuilles et enregistrent d'importantes plus-values à la cote boursière.

L'amélioration constante des rentrées fiscales directes — et aussi indirectes par une consommation intérieure intense, permet à l'État et aux Communes de mieux équilibrer leurs budgets et de réaliser les plans d'investissements prévus.

Personne n'ignore les sources de notre prospérité. Cette euphorie économique de notre pays s'explique en dernière analyse, pour une part très grande, par la croissance de la production et de la productivité de nos usines et des industries connexes.

Ces réalisations à la pointe du progrès sont essentiellement l'œuvre de citoyens luxembourgeois — d'ingénieurs, d'industriels, de techniciens, de cadres et d'ouvriers de chez nous.

Rendons leur hommage.

Ils se trouvent à l'avant-garde de cette partie de la population active qui donne le plus à l'État et qui lui demande le moins.

Face à cette prospérité, notre joie n'est cependant pas parfaite.

Car notre pays semble, dans différents domaines en proie à une étrange sclérose.

D'abord notre pays vieillit vite. La dénatalité, phénomène sociologique qui accompagne souvent l'ai-

sance, s'est installée à l'état latent, malgré les efforts de l'État en faveur de la famille, malgré les allocations familiales, qui chez nous, sont accordées déjà pour le premier enfant, malgré une politique du logement et un système fiscal qui avantagent directement et sensiblement l'emprunteur et le contribuable en fonction du nombre de ses enfants. Le D<sup>r</sup> CARREL dans son ouvrage «L'Homme cet inconnu» développe l'idée que l'aisance généralisée est accompagnée par le fléchissement démographique, l'affaiblissement de l'esprit d'initiative et du goût du risque, qui cèdent le pas à la psychose de sécurité. N'aurions-nous pas trouvé ainsi une explication de la stagnation ou du recul d'un certain nombre de petites et de moyennes entreprises qui périssent, sans procéder à l'adaptation ou aux conversions qu'impose le développement économique — et qui négligent de chercher le contact avec les entreprises similaires ou apparentées des pays voisins?

Je suis resté rêveur — puis saisi d'appréhensions, en prenant connaissance, il y a quelques semaines, d'un rapport publié dans la revue mensuelle « Communauté Européenne », sur les fusions et concentrations opérées au cours des derniers mois dans certaines branches industrielles de la Belgique et des Pays-Bas.

La nécessité de ce mouvement de rapprochement et d'intégration n'est, semble-t-il, pas reconnue chez nous avec une clarté suffisante.

Considérée simplement comme facteur économique, l'agriculture projetée, elle aussi, une ombre sur le tabelau. L'État n'a jamais cessé de consacrer à nos campagnes des efforts financiers considérables qui se sont amplifiés d'année en année. Grâce à ces efforts, qui constituent une manifestations de solidarité nationale, nos villages ont pu avoir leur part de la prospérité dont a bénéficié la majorité de la population. Cette large participation à la prospérité nationale a permis à l'agriculture non seulement d'améliorer son niveau de vie et bénéficier de tous les bienfaits du progrès technique, mais aussi de faire dans l'exploitation agricole un effort constant d'équipement, qui place l'agriculture luxembourgeoise au premier rang de tous les pays de la CEE, en ce qui concerne le degré de mécanisation. Ne nous cachons cependant pas que le recours à ce matériel perfectionné se fait parfois au détriment d'un taux d'utilisation rationnelle.

On a l'habitude de juger sévèrement la situation de compétitivité de notre agriculture. Une analyse plus approfondie montre d'une part que cette appréciation est juste, mais que, d'autre part, il s'est opéré dans le silence une amélioration sensible de nos structures agricoles. Les statistiques de la CEE montrent, en effet, que l'élimination progressive des exploitations agricoles trop petites et donc marginales, et la croissance parallèle des entreprises moyennes et grandes, se sont effectuées chez nous à un rythme plus rapide que dans n'importe quel autre pays de la Communauté des Six (Statistiques agricoles, Office de la Statistique des Communautés — octobre 1960, pages 14 et 15).

Cette évolution favorable facilitera à l'agriculture luxembourgeoise l'œuvre indispensable de rationali-

sation de la production agricole. Elle ne dispense pas pour autant la profession agricole d'entreprendre avec l'aide des autorités un effort énergique de productivité. Il faut repenser sans doute le régime des subventions dites « structurelles », activer le vote et la mise en application de projets de loi importants, tel que celui qui a pour objet le remembrement des terres; il faudra de même perfectionner encore la formation professionnelle des agriculteurs.

Des aménagements et des adaptations continus doivent être faits sur le plan national en vue de la mise en place d'une politique agricole commune des Six, politique qu'il ne nous appartient pas d'entraver.

Les tendances protectionnistes, qui peuvent se manifester dans ce secteur comme dans tant d'autres, n'apporteront plus de solution durable. J'ai annoncé l'année dernière à cette place la détermination du Gouvernement, de créer les conditions favorables à une relance économique et de former des pôles de croissance nouveaux.

Les expériences de conversion de Steinfort et de Wiltz, les activités fécondes du « Board for Industrial Development », les nouvelles possibilités d'amortissement créées par la loi budgétaire, l'abaissement du taux d'intérêt, pour les crédits d'équipement et les ristournes d'intérêts connexes, prouvent d'ores et déjà les efforts de « stimulation économique consciente » du Gouvernement actuel.

Le projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures, en vue d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, doit construire le pont qui permettra à ceux de nos industriels, artisans, commerçants qui piétinent, de rejoindre la rive de la compétitivité.

Ce projet de relance économique par excellence, salué par tous les partis politiques traditionnels, déposé à la Chambre des Députés, bien accueilli par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce qui ont fourni leurs avis, — est examiné en ce moment par le Conseil d'Etat. Je rappelle que les aides que l'Etat est prêt à consentir pourront revêtir les formes suivantes :

Bonification d'intérêts, garantie de l'Etat, subvention en capital, dégrèvement fiscal, acquisition et aménagement de terrains et de bâtiments.

Donnant suite à certaines remarques émises par les chambres professionnelles, j'envisage de compléter le projet de loi-cadre par des dispositions devant faciliter la fusion des sociétés. La concentration et la fusion des entreprises excessivement éparpillées et manquant de capitaux constituent en effet un autre moyen de redressement indispensable.

Pour autant que ces entreprises sont constituées en sociétés, une fusion est soumise aux « charges inévitables » d'une liquidation préalable. La loi-cadre recevra à cet égard un complément nécessaire.

Nous n'avons pas le choix. Un nouveau départ doit être pris. Un nouvel esprit de risque et d'initiative doit renaître et se répercuter à travers toutes nos activités économiques.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Nous sommes à bon droit fiers de nos succès, de nos activités trépidantes, de nos salaires élevés, de nos réalisations sociales, bref, de tout ce qui a trait à notre bien-être économique.

Mais n'avons-nous pas trop tendance, quelquefois, à mesurer notre valeur par le nombre de radios, d'automobiles, d'appareils de télévision . . . ? Le progrès matériel est sans doute essentiel dans la vie d'un peuple, non seulement par les agréments du confort qu'il inclut, mais encore parce qu'il est propre à servir les valeurs de l'esprit en mettant aujourd'hui à la disposition de chacun, comme l'a dit quelque part Paul Valéry, plus de possibilités d'instruction et de formation que n'en possédaient autrefois les souverains. Mais ce bien-être béni qui nous est échu comporte aussi un danger, celui de la fascination exclusive par le matériel, fascination qui relève à l'arrière-plan les valeurs esthétiques et intellectuelles et qui risque de nous entraîner dans l'anonymat de la civilisation technique. « On est petit, mais riche, très riche », dit le « Monde en Couleurs » de l'édition Odé, qui consacre onze lignes au Luxembourg auquel il ne trouve plus de personnalité. Un modernisme dont l'unique loi est l'utilité ou l'efficacité menace nos paysages et nos sites historiques, les plaques d'asphalte prennent la place des surfaces vertes et des plates-bandes, les routes pittoresques et ombragées sont transformées en voies rapides, sans âme, les quartiers d'habitations deviennent des amas de pierres froids et uniformes.

Nous voilà prévenus de ne pas nous laisser éblouir et séduire par le bien-être matériel, de réaffirmer notre personnalité, de ne pas sacrifier exclusivement à l'efficacité, de donner aux œuvres de l'esprit et aux hommes qui les créent, la considération qu'ils méritent, de faire aussi dans le domaine intellectuel des investissements qui nous serviront tous supérieurement, de ne jamais oublier, comme André Siegfried le souligne avec une chaleureuse conviction dans ses « Aspects du XX<sup>e</sup> siècle » qu'une civilisation sans culture se stériliserait à la longue et qu'une technique uniquement axée sur la pratique ne pourrait longtemps maintenir son rythme de progrès.

Et maintenant, Altesses Royales, Mesdames et Messieurs, je vous convie à visiter cette foire chaque année plus grande et plus belle.

Au nom du Gouvernement, j'adresse un message de félicitations et de vœux aux organisateurs et aux exposants de la 13<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, cette Foire qui traduit d'une manière remarquable la vitalité de l'économie luxembourgeoise. »

\*

La Cérémonie d'inauguration fut clôturée par l'allocution de M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, Président d'honneur de la Foire Internationale de Luxembourg.

« Altesses Royales,  
Mesdames,  
Messieurs,

Après les paroles de haute tenue et de profonde clairvoyance que nous venons d'entendre à l'occasion de cette cérémonie d'inauguration, et dont je remercie les orateurs, il me reste le privilège et le grand honneur de présenter à Leurs Altesses Royales notre salut déférent et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette 13<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg l'expression de notre cordiale reconnaissance.

Mes remerciements respectueux vont, en tout premier lieu, à Leurs Altesses Royales, le Grand-Duc Héritier, Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, et Madame la Grande-Duchesse Héritière. Leur Haute Présence donne un éclat particulier à cette cérémonie d'ouverture. En ayant daigné accepter d'y assister, Elles réaffirment Leur bienveillant intérêt et Leur sollicitude pour les activités industrielles et commerciales qui sont à la base du progrès social et du bien-être du pays tout entier. Leurs Altesses Royales donnent ainsi aux artisans de cette belle manifestation une marque précieuse d'estime et d'encouragement.

Notre gratitude et nos saluts vont ensuite à Messieurs les Ministres ici présents qui ne cessent de prodiguer à la Foire Internationale de Luxembourg et à tout ce qui touche de près ou de loin à l'amélioration de notre situation économique, leurs encouragements et leur appui sans réserve.

Je salue encore nos hôtes de marques étrangers et les personnalités de la vie économique et industrielle de notre pays qui ont fait confiance aux organisateurs de cette 13<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg.

J'adresse également des remerciements et des félicitations au Conseil de Gérance, pour avoir réussi à faire de cette Foire une des plus importantes par la participation étrangère.

Mon plus cordial et plus sincère compliment de bienvenue va à tous les exposants, tant aux Luxembourgeois qu'aux accourus — je dirais de l'Europe

entière — pour étaler et faire valoir à Luxembourg, les fruits de leurs innombrables activités industrielles et commerciales. Leur présence si nombreuse atteste de l'intérêt qu'ils prennent à notre initiative, et qui va croissant d'année en année. Je souhaite ardemment que tous trouvent à la Foire 1961 la réalisation de leurs espoirs justifiés.

La dominante de la Foire Internationale de Luxembourg est son caractère international et européen. Dans son ambiance digne et paisible elle invite les nations à confronter leurs réalisations techniques et économiques. Elle apprend cependant aussi aux hommes à mieux se connaître, se comprendre, et partant, s'apprécier.

Puissent ainsi les nations n'avoir d'autre champ d'activité et de rivalité que les foires internationales, alors, par le renforcement de la collaboration internationale, la paix durable, à laquelle aspirent tous les hommes raisonnables, sera assurée.

Au nom de la Société de la Foire Internationale de la Ville de Luxembourg et de Président d'Honneur du Comité de la Foire, je déclare ouverte la 13<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg. »

\*

Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, suivis des personnalités luxembourgeoises et étrangères, visitèrent ensuite longuement la Foire Internationale de Luxembourg.

A 13 heures un déjeuner, présidé par M. Victor Bodson, Président du Comité de Patronage de la Foire Internationale de Luxembourg, réunissait les nombreuses personnalités. M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, porta un toast à la santé des Chefs d'Etat représentés à la Foire Internationale. S. Exc. M. Félix Guyon, Ambassadeur de France à Luxembourg, répondit en portant un toast à la santé de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et des Membres de la Famille grand-ducale.

## La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Oslo

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Oslo du 8 au 10 mai 1961 sous la présidence de son nouveau Secrétaire Général, M. D. U. Stikker.

Le Luxembourg y était représenté par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, accompagné de M. Paul Reuter, Représentant permanent du Luxembourg près de l'OTAN, et M. Pierre Wurth, Secrétaire de Légation.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord :

I

Depuis que les pays atlantiques se sont unis, il y a douze ans, conformément à la Charte des Nations Unies, pour assurer leur défense commune, leur alliance a sauvé la paix et la liberté. Mais aujourd'hui la menace qui les a rassemblés n'est plus seulement militaire; elle présente également des aspects politiques, économiques, scientifiques et psychologiques de portée mondiale.

L'Alliance Atlantique ne menace personne. Elle ne sera jamais utilisée à des fins d'agression. Elle cherche à éliminer la guerre et les causes de la

guerre. Mais elle est résolue à défendre la liberté des peuples qu'elle représente. Dans le monde, tel qu'il est aujourd'hui, l'unité et la puissance de l'Alliance Atlantique sont indispensables au maintien de la paix et de la liberté. Ses ressources collectives — intellectuelles et matérielles — sont pleinement suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de cette tâche. Convaincus de leur puissance, de leur résolution et de la valeur des idéaux qu'elles défendent, les quinze nations atlantiques continuent à se consacrer à la construction d'un monde affranchi de la fausse doctrine du conflit permanent et inévitable.

## II

Les Ministres ont examiné l'évolution de la situation dans le monde. Constatant les efforts accrus du bloc communiste en vue de fomenter et exploiter des conflits et d'étendre sans cesse sa domination, ils ont réaffirmé leur résolution de relever ce défi.

Pour leur part, les nations atlantiques sont prêtes à apporter leur contribution à une solution juste et équitable des problèmes politiques en suspens. Elles déplorent que l'Union soviétique ne soit pas disposée à agir de même.

Les Ministres ont constaté avec regret l'absence de tout progrès dans la réunification de l'Allemagne. Ils ont réaffirmé leur conviction qu'une solution pacifique et équitable du problème allemand, y compris Berlin, ne peut intervenir que sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En ce qui concerne notamment Berlin, les Ministres ont confirmé leur résolution — proclamée dans leur déclaration du 16 décembre 1958 — de sauvegarder la liberté de Berlin-Ouest et de sa population. En ce qui concerne la menace souvent proférée par l'Union soviétique de signer un traité de paix séparé, ils réaffirment la position qu'ils ont prise dans leur déclaration de 1958 aux termes de laquelle « la dénonciation par l'Union soviétique des accords interalliés sur Berlin ne peut en aucune façon priver les autres parties des droits que ces accords leur donnent, ou décharger l'U.R.S.S. de ses obligations. »

Le désarmement par étapes, sous contrôle international efficace, demeure l'un des principaux objectifs des gouvernements de l'Alliance. Le Conseil exprime l'espoir que l'initiative prise par les Etats-Unis d'engager des consultations avec l'Union soviétique, en vue d'établir une procédure acceptable de part et d'autre, permettra la reprise des négociations à la fin de juillet. Il a décidé que la position des membres de l'Alliance participant à ces négociations serait élaborée au moyen d'une consultation étroite au sein du Conseil de l'Atlantique Nord.

Au sujet des négociations de Genève sur la suspension des essais nucléaires, le Conseil a noté avec

satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont soumis un texte de traité d'une portée très étendue qui offre des perspectives d'accord. Il regrette les nouvelles difficultés suscitées par l'attitude négative du Gouvernement soviétique et exprime l'espoir que celle-ci sera modifiée dans un proche avenir de manière à permettre à ce Gouvernement d'être partie à un Traité efficace, première et significative étape dans la voie du désarmement.

La tâche qui consiste à aider les régions moins développées du monde à améliorer leur situation économique et sociale constitue l'un des grands impératifs de notre époque. Cette tâche, les membres de l'Alliance Atlantique l'acceptent de grand cœur; et, dans leur examen de la situation mondiale, les Ministres ont accordé une très grande importance à cette question. Ils ont pris note avec satisfaction du volume considérable de l'aide apportée par le monde libre — aide qui dépasse de loin celle que fournit le bloc sino-soviétique — et réaffirmé leur détermination d'accroître ces efforts.

Les Ministres ont discuté les problèmes que pose l'élaboration des plans à long terme de l'Alliance dans le domaine non militaire, sur la base d'un rapport présenté par le Conseil Permanent sur le développement et le rôle futurs de l'Alliance dans les domaines politique et économique, ainsi que dans d'autres domaines, tels que celui de la protection civile. Sur la base de ce rapport, ils ont donné des directives au Conseil Permanent, en vue de renforcer la cohésion de l'Alliance. Le Conseil a reconnu que d'importants progrès ont été réalisés dans la voie d'une plus étroite unité d'intention et d'une plus complète harmonisation de l'action des pays membres. Il a souligné l'importance, à cette fin, d'une consultation étroite, franche et permanente en vue de rendre efficace l'unité croissante de l'Alliance Atlantique.

Les Ministres ont invité le Conseil Permanent à poursuivre, en étroite coopération avec les autorités militaires, leurs études sur la situation militaire de l'Alliance sous tous ses aspects, en vue d'accroître sa force de défense et de dissuasion. Ils ont demandé au Conseil de leur soumettre ces études aussitôt qu'elles seront prêtes et de faire rapport à la réunion ministérielle de décembre.

Les Ministres ont consacré une attention particulière aux problèmes économiques de la Grèce et de la Turquie. Reconnaissant l'importance de la contribution de ces pays à la défense commune, ils ont étudié les moyens de les aider dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement et améliorer le niveau de vie de leurs peuples.

# Benelux en marche

## La Réunion du Comité de Ministres de Benelux à Bruxelles

Le 15 mai 1961 a eu lieu à Bruxelles la réunion du Comité de Ministres de Benelux sous la présidence de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeoises, qui est le Président en exercice du Comité de Ministres. Du côté luxembourgeois était présent également M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Transports.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion :

### *Activité des commissions Benelux*

Le comité de ministres a approuvé un rapport traitant des activités déployées en 1960 par les commissions et commissions spéciales.

### *Questions douanières et fiscales*

Afin de contribuer à la simplification des formalités fiscales aux frontières intra-Benelux, le comité de ministres s'est prononcé sur l'opportunité de déplacer vers l'intérieur du pays, la perception de la taxe de transmission sur les importations provenant des pays partenaires. Le Comité de ministres a chargé le conseil de l'union économique de lui présenter dans six mois, un projet de mesures concrètes pour atteindre cet objectif. En outre, des propositions tendant à la simplification des autres formalités aux frontières intra-Benelux seront soumises dans six mois au comité de ministres.

### *Elimination des entraves*

Le comité de ministres s'est rallié aux conclusions du conseil de l'union économique, relatives aux progrès accomplis dans l'élimination des entraves aux échanges intra-Benelux. Il a adopté deux recommandations portant respectivement sur les mesures à prendre en vue de la suppression des entraves et sur la consultation préalable à organiser en exécution des articles 6 et 7 du traité d'union.

## Installation du Conseil Consultatif Economique et Social de Benelux

Le 31 mai 1961 a eu lieu au Palais des Congrès à Bruxelles l'installation du Conseil consultatif économique et social Benelux, prévu par le Traité d'Union économique au même titre que le Conseil interparlementaire consultatif Benelux.

Cette cérémonie a été présidée par M. Fayat, Ministre adjoint des Affaires Etrangères de Belgique, en présence de nombreuses personnalités des milieux diplomatique et économique des trois pays.

Du côté luxembourgeois on remarquait entre autres M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, Président du Conseil National de l'Economie du Luxembourg.

### *Communications*

Le comité de ministres a pris connaissance d'un exposé de l'état des travaux relatifs à la libération des transports de marchandises par la route, le comité a décidé la libération immédiate de six catégories de transports routiers de marchandises. Au cours de sa prochaine réunion, le comité de ministres arrêtera le schéma des étapes de la libération progressive des transports. Cette libération devra être parachevée le 1<sup>er</sup> novembre 1963.

### *Politique commerciale commune*

Le comité de ministres a marqué son accord sur la ligne de conduite à suivre en vue de réaliser un régime commun à l'importation et à l'exportation, non seulement pour les droits de douane et les restrictions quantitatives, mais aussi pour les autres dispositions ayant trait au commerce extérieur. L'instauration d'une procédure de consultation, portant sur les mesures à l'importation et à l'exportation dans le secteur agricole, a notamment été décidée à cet effet.

En outre, les ministres ont approuvé les listes a, b et c pour les produits agricoles, annexées à la convention transitoire, telles qu'elles ont été modifiées et adaptées à la nomenclature de Bruxelles.

Le comité de ministres a arrêté un nouvel arrangement relatif au libre échange en fleurs coupées.

### *Classes moyennes*

En exécution de l'article 2 de la convention transitoire, le comité de ministres a arrêté la méthode de travail qui sera suivie pour l'harmonisation des législations des trois pays, relatives aux critères d'établissement pour l'exercice d'activités professionnelles et économiques.

Ajoutons ici qu'à l'issue de la réunion, les Ministres furent reçus à l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles où un déjeuner fut offert en leur honneur.

de l'Allemagne. Il existe également un Comité économique et social des Communautés européennes.

Le but de ces organismes est d'assurer par la confrontation des vues une meilleure collaboration entre les représentants des divers groupements qui participent activement à la vie économique et sociale. Leur mission est de donner des avis au gouvernement et au Parlement.

Le Conseil consultatif économique et social Benelux a eu un précurseur : la Commission spéciale Benelux créée après la Conférence ministérielle de Knoeke, le 14 octobre 1952, à la suite des difficultés qui avaient surgi à cette époque à cause des disparités entre les prix et les salaires des pays partenaires.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, on entendit tout d'abord le premier président du nouvel Conseil M. Verryn Stuart, président du Social eco-

nomische Raad des Pays-Bas, qui fournit un historique de la Commission spéciale Benelux qui a donné naissance à des contacts entre les représentants du secteur privé des trois Etats membres du Benelux.

Cette commission a surtout étudié le problème de la formation et du niveau des salaires et publié des rapports développés à ce sujet.

M. Weber, président du Conseil national de l'économie luxembourgeois a souligné ensuite l'esprit dans lequel cette commission a travaillé.

M. De Smaele, président de la délégation belge mit en évidence l'apport original du Benelux dans le cadre du Marché commun. Enfin, M. Fayat, ministre adjoint aux Affaires étrangères, a signalé les différents domaines dans lesquels les avis du nouveau Conseil seront sollicités.

Une réception clôtura cette première prise de contact du Conseil avec le public.

## Au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Les sept commissions permanentes du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux se sont réunies vendredi à la 2<sup>e</sup> Chambre des Etats Généraux des Pays-Bas à La Haye pour examiner différents rapports, présentés par les gouvernements sur l'union économique, la coopération culturelle, l'unification du droit, la coopération en matière de politique extérieure et sur les problèmes agricoles.

A la commission de la politique étrangère certains membres ont exprimé le désir de recevoir des précisions sur les raisons qui amènent parfois les gouvernements du Benelux à adopter des positions différentes lors d'un vote au sein des organisations internationales. Des précisions ont été demandées sur l'attitude du gouvernement néerlandais à l'égard des propositions de de Gaulle. Le problème des ambassades communes, notamment dans les pays nouveaux d'Afrique, a été soulevé.

La commission juridique a procédé à un long échange de vues sur la modification du texte de la loi uniforme relative au divorce entre nationaux étrangers. En raison du vote par le Parlement belge

de la loi du 27 juin 1960 en cette matière, il est apparu nécessaire de modifier l'article 6 de la loi uniforme annexée au traité du 11 mai 1951. Les gouvernements néerlandais et luxembourgeois n'ayant pas estimé indiqué d'introduire dans la loi uniforme le système belge, l'article 6 de la loi uniforme a été supprimé.

Aux commissions réunie des affaires économiques et fiscales, de nombreuses demandes de précisions ont été formulées concernant le contrôle des voyageurs aux frontières intra-Benelux, à propos des adjudications publiques et en ce qui concerne les circonstances de la réévaluation du florin, d'une part, et la majoration de la taxe de transmission en Belgique, d'autre part, ainsi que les conséquences qui en découlent pour les relations Benelux. Des précisions ont été également demandées à propos des transports et l'attention des gouvernements a été attirée sur la nécessité d'aménager des liaisons routières rapides en territoire Benelux entre les ports de Benelux et leur « hinterland » européen.

## Une étude comparative des trois pays Benelux

Le deuxième numéro de 1961 du Bulletin Benelux, publié par le Secrétariat général de l'Union économique Benelux, vient de paraître. Il contient de nouveau plusieurs articles intéressants traitant de divers sujets relatifs à la politique économique des trois pays; articles qui rendent possible une comparaison détaillée. Sont successivement examinées : la politique d'industrialisation régionale aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg, la législation en matière d'établissement dans les trois pays et, enfin, l'harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires.

### *La politique d'industrialisation régionale.*

Les exposés détaillés et complets sur la politique suivie dans les trois pays démontrent que les problèmes en cette matière ne se situent pas sur le même plan. Ce ne sont pas seulement les causes mais également l'importance et les circonstances de la manifestation des problèmes dans les différents pays qui diffèrent. Ainsi, la disparition aux Pays-Bas de certaines anciennes sources traditionnelles d'existence dans les régions rurales, suite à la mécanisation de l'agriculture, et l'arrêt des activités dans les tourbières de certaines régions ont incité initialement à

adopter une politique d'industrialisation régionale. En outre, l'urbanisation croissante depuis 1959 des provinces occidentales (près de la moitié de la population habite l'ouest des Pays-Bas, atteignant une densité de 773 habitants par km<sup>2</sup> alors que ce chiffre s'élève, pour l'ensemble des Pays-Bas, à 340 habitants par km<sup>2</sup>), a constitué un vigoureux stimulant pour la politique telle qu'elle est pratiquée actuellement.

En Belgique, des régions dispersées sur tout le pays, contrairement aux Pays-Bas, peuvent revendiquer un passé industriel remontant au début du siècle dernier, mais ont actuellement à lutter avec un important chômage permanent, résultant du départ d'une partie importante de la population, des travailleurs faisant la navette et d'un vieillissement sérieux d'importantes branches d'industrie.

Le chômage n'existe pas au Luxembourg. Toutefois, on y constate que certaines sources traditionnelles de subsistance (agriculture et industrie), revêtant une importance particulière pour certaines régions, perdront à l'avenir une partie de leur signification tandis qu'un retard sur l'évolution technologique et industrielle rapide peut être constaté dans d'autres branches. Ces deux points nécessitent une politique axée spécialement là-dessus et à aspect essentiellement local, qui vise en même temps à améliorer la structure industrielle très unilatérale de ce pays.

La façon d'aborder les problèmes régionaux diffère également dans les trois pays du Benelux. Ainsi, les Pays-Bas mettent l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure industrielle et la complètent par des mesures temporaires concernant une intervention dans les frais de construction industrielle et l'aménagement de terrains industriels. La Belgique procède, en ordre principal, à l'octroi de subventions de rente et de garanties de l'État sur les crédits accordés aux entreprises qui se fixent dans les régions visées. Mais l'adaptation de l'infrastructure doit également être considérée en tant que partie importante de la politique d'industrialisation régionale.

Le Luxembourg s'efforce actuellement d'étendre fortement son réseau d'électricité et d'attirer des entreprises industrielles étrangères. Un programme-cadre sera toutefois élaboré, tendant à rendre plus grande que jusqu'à présent, l'intervention de l'État dans la réforme industrielle et dans la création de nouveaux emplois (dans le sens des mesures belges).

#### *Législation en matière d'établissement.*

La législation en matière d'établissement est, aux Pays-Bas, bien antérieure à la législation belge en la matière. La législation néerlandaise sur l'établissement des petites entreprises date de 1937 et a été remplacée par la législation sur l'établissement des entreprises qui régit, en principe, toute la vie industrielle. Ce n'est que depuis peu, c'est-à-dire depuis le 24 décembre 1958, que la Belgique dispose d'une législation en matière d'établissement. La législation diffère considérablement de la législation néerlandaise du fait que la première implique des connais-

sances générales d'ordre commercial et professionnel tandis que la législation néerlandaise pose des conditions se rapportant aux connaissances commerciales, à la qualification professionnelle et à la solvabilité. Le champ d'application de la politique néerlandaise relative à l'établissement a depuis lors été étendu d'une façon appréciable. Si onze arrêtés en matière d'établissement ont été pris avant la seconde guerre mondiale, ce chiffre s'élevait à 66, touchant environ 130 branches d'activité, au 1<sup>er</sup> juillet 1955, date à laquelle la nouvelle loi en matière d'établissement est entrée en vigueur (loi relative à l'établissement des entreprises). Il va de soi qu'étant donné l'existence relativement courte de la législation belge en matière d'établissement, la politique n'a pas encore pu sortir tous ses effets. Nonobstant le fait qu'en deux années de temps, une vingtaine de demandes ont, en vertu de ladite loi de 1958, été publiées dans le *Moniteur belge*, seule une réglementation relative à l'établissement a été prise à ce jour. En vertu de l'arrêté-loi de 1934, l'établissement de toute nouvelle entreprise commerciale ou industrielle est soumis à l'approbation du ministre des Affaires économiques. Outre qu'il dépend de la morale et de la tenue de l'intéressé, l'octroi d'une autorisation dépend également d'un diplôme des classes moyennes s'il s'agit d'une entreprise des classes moyennes. On s'occupe actuellement d'une nouvelle législation qui tend à adapter la législation en matière d'établissement aux conditions sociales et économiques actuelles.

#### *Harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires.*

On fait remarquer, en ce qui concerne la réalisation d'une libre circulation économique que, même si toutes les entraves économiques et financières touchant le travail des marchandises en général sont abolies, il peut subsister des entraves ayant trait aux vivres et aux boissons, entraves qui découlent des dispositions légales particulières en vigueur pour ces articles dans chacun des trois pays.

En vertu de l'article 9 du *Traité d'union*, les parties se sont engagées à réaliser la coordination de ces dispositions d'ici 5 ans au maximum. L'harmonisation de la réglementation devra, en première instance, se greffer sur la législation existante. Si l'on veut obtenir un résultat dans un avenir rapproché, il faudra dans de nombreux cas se contenter des solutions ad hoc. La procédure suivie jusqu'à ce jour consiste dans une comparaison aussi précise que possible des réglementations en vigueur dans les trois pays et relatives aux produits alimentaires importants en même temps que l'on examine si elles constituent une entrave commerciale et, dans l'affirmative, de quelle façon. Les difficultés semblent surtout provenir des prescriptions relatives à la préparation, la composition, l'étiquetage et l'emballage, qui ont souvent un arrière-plan économique. On peut conclure qu'il est fort important de poursuivre avec énergie l'harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires, spécialement dans l'optique de la C.E.E., afin qu'au moment venu les pays du Benelux puissent défendre une position commune face aux trois autres partenaires.

## Le 30<sup>e</sup> Anniversaire de Radio-Luxembourg

Le 15 mai 1961 a eu lieu en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière à la Villa Louvigny une brillante soirée pour commémorer le trentième anniversaire de la fondation de la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion.

A cette soirée l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la conduite de Maître Louis de Froment, prêtait concours ainsi que le célèbre violoniste Yehudi Menuhin.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette soirée on remarquait les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Président et plusieurs Membres de la Haute Autorité de la CECA, de la Cour de justice des Communautés Européennes, le Président de la Chambre des Députés luxembourgeois, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, M. le Grand-Maréchal de la Cour, Mgr. l'Évêque de Luxembourg, les Présidents du Conseil d'État et de la Cour Supérieure de Justice, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, des magistrats, des Chefs d'Administration de l'État, les Directeurs et Représentants des stations de radio amies des pays voisins ainsi que des personnalités du monde culturel, industriel, financier et commercial.

Après l'exécution du « Carnaval Romain », ouverture d'Hector Berlioz, M. Emile Reuter, Président du Conseil d'administration de Radio-Télé-Luxembourg, prononça l'allocution de bienvenue dont nous reproduisons ci-après quelques passages :

« Le 29 septembre 1930, Monsieur le Ministre d'État Pierre Dupong apposa sa signature sur l'acte de concession accordant à la future Compagnie luxembourgeoise de Radiodiffusion le droit de créer et d'exploiter le premier poste-émetteur sur le sol de notre pays.

Pour le groupe des concessionnaires l'acte fut signé par Monsieur Jean Le Duc, qui est ce soir parmi nous et qui continue à fournir sa précieuse collaboration à l'œuvre, à la création de laquelle il a pris une part prépondérante.

Le 15 octobre 1931 la première pierre de la station émettrice fut posée à Junglinster.

La société d'exploitation, bénéficiaire de la concession, fut constituée le 21 décembre de la même année.

L'année 1961 marque donc pour Radio-Luxembourg le trentième anniversaire de naissance que nous commémorons par cette soirée musicale dont le programme s'illustre du nom d'un très grand artiste de renommée mondiale.

En reportant aujourd'hui notre pensée à l'époque du départ, et en mesurant le chemin parcouru durant ces trente années, nous croyons pouvoir affirmer, avec une légitime satisfaction et sans fausse modestie que Radio-Luxembourg a réalisé les espoirs conçus par ses fondateurs.

A ses débuts la jeune entreprise a connu des années difficiles qui ne sont plus qu'un mauvais souvenir;

elle a rencontré des obstacles qu'il fallait surmonter par un effort tenace et patient; elle a survécu à l'épreuve terrible d'une mainmise ennemie sur ses installations.

Après la libération du pays Radio-Luxembourg réussit au prix de grands efforts et grâce au dévouement de son personnel à reconstituer rapidement ses services et put repartir dans un climat de chaude sympathie.

En 1954 la concession fut amplifiée par l'ajoute de la Télévision qui était en train de conquérir le monde et dont aucun pays ne pouvait plus se passer. La station de la Télévision établie à Dudelange fut inaugurée en présence de la famille Souveraine le 15 mai 1955.

Au cours de la même année un nouvel émetteur pour ondes moyennes fut construit sur les hauteurs de Marnach.

En s'appliquant sans relâche à maintenir son outillage à la hauteur des derniers perfectionnements techniques, en veillant à la qualité de ses émissions artistiques et culturelles, comme aussi à l'objectivité de ses informations, le poste de Radio-Télé-Luxembourg a su rallier à son antenne un nombre toujours croissant d'auditeurs dans tous les pays où il peut faire entendre sa voix.

Nous avons à cœur d'exprimer en ce jour notre sincère gratitude à l'adresse de la foule innombrable de nos auditeurs et amis qui par leur constante fidélité ont créé et entretenu le courant de sympathie et le prestige dont jouit Radio-Télé-Luxembourg dans l'immense rayon touché par ses ondes.

C'est notre fierté d'avoir ainsi pu traduire dans les faits la devise classique frappée pour Radio-Luxembourg par son regretté administrateur-délégué, Monsieur Lacour-Gayet : « Alas leoni dedit ».

Avec les ondes de notre antenne le nom du Luxembourg survole les frontières et rayonne au-delà des limites de notre continent.

Faire connaître et aimer notre pays, telle est l'éminente mission, non écrite, mais indissolublement attachée à l'acte de naissance de Radio-Luxembourg.

Quelle perspective d'avenir s'ouvre devant la radiodiffusion luxembourgeoise à l'heure où elle franchit le seuil d'une nouvelle étape ?

Le sort de Radio-Luxembourg est essentiellement lié à la paix mondiale et à la santé économique de notre continent.

C'est dire qu'il sera fonction de l'évolution — que nous espérons prompte et heureuse — du problème vital de l'intégration européenne.

C'est en effet dans leur union étroite et dans leur action solidaire que les nations européennes espèrent trouver le regain de force et de vitalité indispensable à la sauvegarde de leur indépendance et à la construction de leur prospérité.

En attendant l'avènement de cette ère nouvelle, dont nous sentons l'approche et dont nous avons vu

naître les anticipations fécondes, Radio-Luxembourg continuera sa tâche et restera fidèle à sa vocation primordiale en servant les intérêts de la patrie et en prêtant sa voix aux angoisses et aux espoirs des hommes, dans leur montée pénible et souvent douloureuse vers plus de lumière, plus de justice et plus de bonheur. »

Après l'exécution de la « Valse » de Maurice Ravel, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça un discours dont nous publions le texte intégral ci-après :

« Altesses Royales,  
Mesdames, Messieurs,

La commémoration de ce soir nous invite à nous reporter de 30 ans en arrière. Un contraste saute aux yeux. 1961, comme si l'Europe occidentale avait enfin hérité de l'optimisme économique américain, elle est portée par un flot d'expansion, une poussée d'investissements et une alacrité commerciale qui ne laissait de surprendre 1931, année de stagnation languissante, d'horizons économiques limités en attendant que les tendances autarciques étouffent l'échange international.

Néanmoins il s'est trouvé à cette époque des pionniers, des esprits entreprenants, que ne décourageait pas l'ambiance, sûrs qu'ils étaient d'avoir découvert une veine, de suivre un filon riche de promesses. La radiodiffusion, ou comme on l'appelait alors, la téléphonie sans fil, s'installait en Europe. Déjà le Luxembourg avait cherché sa voie et sa place au soleil dans le réseau de stations émettrices couvrant peu à peu le vieux continent.

Dès le mois de mai 1929, un groupe d'industriels français, dont M. Jean Le Duc et un Luxembourgeois, feu Monsieur François Anen, fondaient une société anonyme intitulée „Société Luxembourgeoise d'Etudes Radiophonique”. Ce fut cette société qui obtint le 29 décembre 1930, l'autorisation d'établir et d'exploiter une station de radiodiffusion sur notre territoire. Le contrat de concession porte la signature de mon éminent prédécesseur M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong. Le cahier des charges prévoyait la constitution d'une nouvelle société, dont un tiers du capital devrait être réservé au public luxembourgeois. Le 30 mai 1931 la nouvelle société fut fondée sous la dénomination „Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion”.

Nous sommes heureux d'avoir parmi nous quatre des pères fondateurs. En premier lieu le président du conseil d'administration, M. Emile Reuter, qui a su, à travers de multiples vicissitudes, mener pendant 30 ans Radio-Luxembourg dans la voie du progrès avec cette large compréhension, cette conciliante habileté et cette clairvoyante douceur qui sont le propre de sa personnalité. M. Jules Neuberger et M. J.-P. Schmit n'ont jamais cessé depuis 1931 de prodiguer à la compagnie le fruit de leur compétence et de leur expérience. J'ai déjà évoqué le rôle joué pendant la phase préparatoire par le quatrième fondateur ici présent M. Jean Le Duc. Tous mesureront aujourd'hui le chemin parcouru et leur satisfaction se mêlera à celle de tous ceux qui comme membres du conseil d'administration et du collège des commissaires ont œuvré dans l'intérêt de la compagnie.

Comme employés de la première heure je m'en voudrais de ne pas citer et de féliciter Messieurs Mathias Felten, directeur général, Ferdinand Scholtes, directeur technique, Paul Eischen, ingénieur et François Anen, ingénieur, fils du promoteur.

Une entreprise baignant aussi complètement dans la réalité quotidienne, obligée de s'emparer sans cesse de nouvelles techniques et de satisfaire de nouveaux goûts doit compter sur un personnel averti, compétent, mais aussi débrouillard, polyvalent, s'adaptant à l'évolution artistique, technique et administrative. Les 265 employés et ouvriers de Radio-Luxembourg sont conscients tant de leur apport généreux à l'entreprise que des possibilités d'épanouissement qu'elle ne peut cesser de leur offrir. Mes vœux tendent à voir maintenir la disponibilité et la promptitude de servir qu'une collaboration confiante et courtoise entre les partenaires sociaux peut seule garantir.

La Direction de Radio-Luxembourg peut enregistrer avec satisfaction les progrès réalisés par le poste. Tant l'ancien que l'actuel Directeur général, ainsi que leurs collaborateurs directs, ont consacré le meilleur de leurs forces à l'essor de la radiodiffusion et plus récemment de la télévision.

Cet essor n'a pas été continu. Au cours de sa vie trentenaire, Radio-Télé-Luxembourg a connu des revers, des crises, sans parler des inévitables maladies d'enfance. Heureusement la compagnie a su faire appel chaque fois à des personnalités capables non seulement de redresser la situation, mais de tracer un nouveau et puissant sillon. C'est ainsi que l'on ne peut se dispenser ce soir d'évoquer la mémoire de l'ancien vice-président délégué Monsieur Jacques Lacour-Gayet, dont la riche culture d'esprit, la sûreté de jugement et l'énorme capacité de travail ont valu au poste de Radio-Luxembourg son équipement moderne et son vaste rayonnement. Une grande partie de l'histoire de Radio-Luxembourg est dominée par sa puissante personnalité. Nous ne pouvons que regretter que la mort l'ait arraché à son champ d'action en 1953.

L'actuel administrateur-délégué M. Tabouis dont le dévouement inlassable à la compagnie remonte à 1932, a saisi le flambeau et continue l'œuvre de son prédécesseur. Les résultats sont magnifiques. Il est vrai que l'après-guerre immédiate avait été marquée par des jours sombres pour Radio-Luxembourg. A ce moment une banque luxembourgeoise d'abord, un groupe belge ensuite, ont apporté leur concours, dont il serait ingrat de ne pas évoquer également l'apport constructif. Le rôle joué par le Commissaire de Gouvernement M. Léon Schaus dans les aménagements successifs des cahiers des charges et la sauvegarde de l'intérêt public ne saurait non plus être passé sous silence.

Quand on réfléchit à quel point la transmission à longue distance des sons et des images a bouleversé les données de la vie internationale et nationale, parfois même de notre vie personnelle, on ne peut que témoigner du respect fait à la fois d'admiration et d'appréhension devant un développement aussi spectaculaire des communications par ondes hertziennes. Radio-Luxembourg est conscient des responsabilités

que le privilège de participer à cette foudroyante éclo- sion lui endosse. Agissant sur l'opinion publique la compagnie ne saurait se départir de cet esprit d'ob- jectivité, de respect des opinions et d'honnête messa- gère qui doit inspirer son action. Certes, le public à atteindre n'est pas seulement fait d'esprits nourris de fine culture intellectuelle, et la légitime détente ou distraction que l'auditeur moyen attend de son poste est souvent plus difficile à produire que les graves conférences. Poste commercial, Radio-Luxem- bourg doit également soigner les intérêts de ses clients dans la présentation séduisante des program- mes et l'éloquence des commentaires. De nombreux exemples montrent à quel point le bon goût peut fournir de parfaites réussites dans ce domaine.

Les lettres d'auditeurs et d'auditrices montrent d'ailleurs à quel point le poste a su susciter une inti- mité, une familiarité entre lui et son public. Vous rencontrez des gens qui littéralement vivent avec le poste de radiodiffusion et plus encore de télévision, avec ses speakers et speakerinnes, dont l'inflexion de la voix ou le changement de coiffure sont étroitement surveillés et jugés.

Sur un plan plus général cette facilité de commu- nication des esprits au-delà des frontières ouvre à l'humanité de nouveaux horizons. Comme si la maté- rialité opaque était définitivement vaincue, la radio et la télévision créent une omniprésence et une par- ticipation aux événements les plus lointains qui ne peuvent manquer de transformer nos mentalités. L'Histoire se déroule sous nos yeux et la voix d'un speaker retentit parfois du milieu des insurrections et des combats. Quel enrichissement pour l'homme que cette participation ou plutôt cette présence à la vie de l'Univers. Mais également quel danger pour sa liberté si la propagande mensongère ou la rancune insidieuse dénaturent la mission d'un poste. Puissent la radiodiffusion et la télévision se développer dans le sens de la compréhension et de la solidarité hu- maines, dans la ligne de l'évolution qui, selon le mot de Teilhard de Chardin doit nous ouvrir „un domaine nouveau d'expansion psychique”.

Poste international, Radio-Luxembourg, avec sa gamme de stations d'émission, touche en dehors du public luxembourgeois un très large public français ainsi que les Belges d'expression française, par l'émet- teur sur onde longue, puis le public anglais, alle- mand, néerlandais et les Belges d'expression néer- landaise par l'émetteur sur onde moyenne. C'est au sens vrai le poste de l'Europe.

Ce n'est pas cependant que le poste, à force d'être international, se soit dépersonnalisé. Il porte le nom

d'un pays et d'une ville, qui, quelque exigus qu'ils soient, représentent un esprit, une histoire, une mis- sion et last not least une communauté nationale. Portant au loin ce nom — donnant des ailes au Lion — les émetteurs de la Compagnie n'oublient pas leur enracinement.

La Compagnie s'efforce d'ailleurs avec le concours des autorités de satisfaire les besoins spécifiquement luxembourgeois. Depuis un an elle nous offre sur la station à modulation de fréquence un programme luxembourgeois complet sur 40 heures par semaine.

Le rôle joué par Radio-Luxembourg dans la vie culturelle et artistique du Grand-Duché n'est pas négligeable. Comment n'évoquerais-je pas ici le Grand Orchestre que vous êtes si avides d'écouter pour „vous reposer du conférencier” comme chan- tait naguère un chansonnier. L'orchestre a su acqué- rir un renom international. A sa création est lié le nom de Henri Pensis qui fut son brillant chef pen- dant quelque 25 années.

Aujourd'hui sous la baguette de M. de Froment, il est reparti pour un nouvel essor, un grandissant rayonnement, et les amis luxembourgeois de Radio- Luxembourg ne peuvent que féliciter la Compagnie de persévérer dans cette œuvre de haute culture.

Entre les tourbillons saccadés de la Valse de Ravel et la mélodieuse gravité de Brahms, je m'excuse d'avoir causé une césure, une chute de la tension intérieure et du plaisir musical.

Mais nous nous devons d'évoquer l'organisation et les hommes à qui nous sommes redevables de ce plaisir. Et puis, le très grand artiste que nous enten- drons tout à l'heure aura vite fait de vous ravir jus- qu'aux nues ! »

A l'issue du discours de Monsieur le Ministre d'Etat le célèbre violoniste Yehudi Menuhin, accom- pagné par l'Orchestre de la Station interpréta le Concerto en ré majeur pour violon et orchestre, de Brahms. Une réception fut offerte à la Villa Lou- vigny par Radio-Télé-Luxembourg en l'honneur des nombreux invités de marque.

Rappelons pour terminer qu'au cours d'une récep- tion M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remit les insignes de Grand-Offi- cier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. Jean Le Duc, Vice-Président du Conseil d'Admi- nistration, et à M. Robert Tabouis, Administrateur délégué, ainsi que les insignes de Commandeur de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. Albert Hanikenne, Vice-Président du Conseil d'Ad- ministration.

## Inauguration de la Borne du Passeur

Le 28 mai 1961 a eu lieu à Pétange l'inauguration de la « Borne du Passeur », érigée en l'honneur des passeurs et filiiéristes luxembourgeois qui durant la seconde guerre mondiale ont contribué à rendre la liberté à de nombreux persécutés luxembourgeois et étrangers.

Dans la matinée les personnalités civiles et militaires luxembourgeoises et étrangères furent reçues à l'Hôtel de Ville de Pétange. Ensuite des gerbes de fleurs furent déposées devant divers monuments aux morts par l'Union Nationale des Passeurs et Filiiéristes luxembourgeois et les délégués étrangers.

Un service religieux fut ensuite célébré en l'église paroissiale de Pétange par Mgr Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché, à la mémoire des passeurs et filiiéristes et des membres des mouvements de résistance décédés.

Un banquet réunissait vers 13 heures les personnalités luxembourgeoises ainsi que les personnalités françaises, américaines, belges, anglaises et allemandes.

A 16 heures eut lieu la cérémonie d'inauguration de la « Borne du Passeur » par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, accompagné de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière. Aux nombreuses personnalités s'étaient joints M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, ainsi que M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, représentant M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

Après la bénédiction du nouveau monument par Mgr Jules Jost, des gerbes de fleurs furent déposées au pied de la stèle par les passeurs et filiiéristes, les délégués des mouvements de résistance et les délégués étrangers, tandis que furent exécutés les hymnes nationaux français, américain, anglais, belge et luxembourgeois.

M. Eugène Schaus s'adressa alors à la nombreuse assistance. Voici quelques extraits du discours de M. le Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères :

« Monseigneur,

Lorsqu'au matin du 10 mai 1940, Vous avez accompagné vos Augustes Parents sur le dur chemin de l'exil, c'est à quelques kilomètres à peine de cet endroit que Vous avez quitté le pays — le cœur déchiré — obéissant au seul devoir de maintenir, quoi qu'il arrive, l'indépendance et la souveraineté de notre patrie.

Quatre ans plus tard, c'est encore par la ville de Pétange que Vous avez fait, en tant qu'officier des forces alliées de libération, Votre retour vers ce peuple arraché de haute lutte à la domination étrangère et aux souffrances d'une guerre impitoyable. Quelle fut Votre joie de le retrouver tel que son souvenir était resté gravé dans Votre esprit, c'est-à-dire fidèle à lui même.

Aussi Votre présence ici, Monseigneur, et celle de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Héritière, tout en remplissant de joie et de reconnaissance les dévoués organisateurs de cette émouvante manifestation patriotique, honorent-elles grandement tous ceux, Français, Belges et Luxembourgeois, morts ou vivants, dont l'héroïsme, la bravour et l'abnégation se trouvent si admirablement symbolisés par cette simple borne en pierre que Vous venez, Monseigneur, de dévoiler.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque notre petit peuple, se vit — au mépris de sa neutralité — submergé par l'énorme masse des armées allemandes, il opposa à l'envahisseur sa ferme résolution à voir respectées son indépendance et sa personnalité propre. Comme il s'avéra bientôt que l'Etat et sa souveraineté étaient menacés, sa réserve tourna en défense du patrimoine national, en opposition farouche aux visées criminelles d'un régime étranger. Parmi une population paisible, rebelle aux violences, et souvent divisée, se forgea alors un lien de solidarité et d'union nationale, comme jamais dans notre histoire ce ne fut le cas auparavant.

Si aujourd'hui nous nous retrouvons en cet endroit, c'est pour commémorer une des formes les plus dures, les plus efficaces, mais aussi les plus effacées de la résistance active. La Ville de Pétange, comme tant d'autres localités se révéla vite comme un champ d'action particulièrement propice pour la résistance organisée.

Outre le monument aux morts, aux lignes sobres et touchantes, par lequel votre ville a tenu à commémorer le sacrifice des meilleurs de ses enfants, vous avez voulu perpétuer en cet endroit, par l'installation d'une borne symbolique, le souvenir de ceux qui, dans la résistance, ont assumé un rôle particulièrement difficile, à savoir, les passeurs et filiiéristes. Je crois qu'il est juste de rendre un hommage particulier à ces hommes qui, librement et de leur propre gré, ont accompli des missions dont ils n'ignoraient pas le danger et dont ils savaient pertinemment qu'elles les exposeraient aux pires sévices, voire à la mort. Il fallait à cet effet une foi patriotique à toute épreuve, un désintéressement certain et un courage d'autant plus considérable qu'il était clairvoyant. Ceux qui ont accompli de tels actes, furent des résistants de la première heure, animés avant tout par un élan de fraternité et de solidarité humaine à l'égard de ceux à qui ils rendaient service. Aux hommes qu'ils convoyaient de l'autre côté de la frontière ils n'ont demandé ni noms, ni nationalité, ni qualités, ni rang social; tout ce qui leur importait de savoir, c'est qu'ils faisaient échapper des mains de l'ennemi un homme persécuté, un homme dont le seul mobile était de rejoindre sa famille, sa patrie, mais aussi de rejoindre le combat, de l'autre côté de la frontière, pour la libération dans les maquis ou dans les armées alliées.

Au dévouement du passeur de ce côté ci de la frontière correspondait celui de son camarade de

l'autre côté. Citoyens de France et de Belgique, ils formaient avec nos groupes compatriotes une chaîne unique, servant au même but et animée par le même amour de la liberté. Voilà pourquoi nous nous réjouissons particulièrement de voir associés à cette inauguration vos camarades de l'autre côté, qui sont des vôtres tout comme vous êtes des leurs.

Ceux qui, animés de l'esprit des passeurs, ont maintenu à travers les vicissitudes le contact avec l'autre côté, sont les témoins de notre sort commun. Ils ont préfiguré, si l'on peut dire, cette unité qui ne cesse de grandir entre les peuples d'Europe occidentale, et à ce titre, il me tient particulièrement à

cœur de leur rendre hommage. Car si à l'avenir le retour d'un régime de terreur et de sang peut être évité sur ce continent, ce ne sera que par l'union de tous les hommes de quelque patrie qu'ils se réclament.

Altesses Royales,  
Mesdames, Messieurs,

Que ce mémorial contribue à rappeler ces vérités premières et à nous souvenir qu'un peuple n'est vivant que lorsque ses fils restent disposés à payer de n'importe quel prix sa liberté et son indépendance. »

## Memorial Day

Le 31 mai a eu lieu au cimetière militaire de Hamm à Luxembourg la traditionnelle cérémonie du « Memorial Day » en souvenir des membres des forces armées américaines tombés au champ d'honneur.

Sur la tribune d'honneur avaient pris place de nombreuses personnalités parmi lesquelles on notait la présence de MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, représentant M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Armée, Emile Reuter, président honoraire de la Chambre des Députés, de membres du Corps diplomatique, du Conseil d'Etat et du Conseil Communal de Luxembourg, de Mgr Jules Jost, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, M. le Rabbin Emmanuel Bulz, de délégations de la gendarmerie, de la police et de l'armée ainsi que de membres des « War Veterans », des Mouvements de Résistance et de l'American-Luxembourg Society.

Du côté américain on remarquait entre autres M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Russell M. Porter, Président de l'American Overseas Memorial Day Association, M. Charles Brahms, vice-président, le Général de Brigade F. T. Unger et M. Vagn. C. Gallen, représentant ABMC.

A 15 heures S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Capitaine P. J. Koch, aide de camp, arriva devant le cimetière où il fut accueilli par le Colonel Davis sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale et conduit à la tribune d'honneur par MM. James W. Wine, Russell M. Porter et le Général F. T. Unger.

La cérémonie débuta par une évocation faite par le Rabbin D' Emmanuel Bulz. Ensuite des allocutions furent prononcées par M. Russell M. Porter et le Général F. T. Unger. Après un interlude musical M. le Ministre Robert Schaffner prit la parole pour prononcer le discours reproduit ci-dessous :

« Your Royal Highness,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

It is my privilege to act as a representative of the Minister of Foreign Affairs on this occasion. He asked me to express his deep-felt regret that, — being absent for Government Affairs, — he is unable to join us in paying tribute to the valliant soldiers who rest in eternal glory in this cemetery and to welcome all those who have been able to attend today's ceremony; this ceremony which symbolizes our firm determination that the sacrifices made by these men who died that people may live in Freedom and Peace, will continue to be remembered and honoured.

Twice within our lifetime the world was plunged into terrible wars of expansion and aggression and suffered measureless waste, peril and bloodshed in conflicts for world hegemony. Twice within a quarter of a century, the glorious Armies of the United States of America fought against tyranny, faithful to the exalting principles, which are formulated in the Declaration of Independance and the Constitution of seventeen eighty-nine (1789), when for the first time in History a State founded its social organization on democratic idealism, proclaiming that governing means to guarantee happiness to the people.

How fortunate it was for the World, when these great trials came upon it, that there was a Nation opposed to political subjection, imprisonment and slavery; that there was a Nation sticking to these fundamental Rights :

« That all men are equal. That they are endowed « by their Creator with certain unalienable Rights. « That among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness. That whenever any form of « Government becomes destructive of these ends, it « is the right of people to alter or to abolish it and « to institute a new Government laying its foundation « on such principles and organizing its power on « such form. »

Let me say then, how grateful I am for the honour to thank those who lie here killed in the crusade against tyranny.

I am conscient that it is a very humble tribute of gratitude I offer for their sacrifices today, since it

was they who helped to build up the Freedom we enjoy.

As a former political prisoner of the concentration camps, how could I ever forget when, past all belief, the miracle of Liberation took place, how sweet the word LIBERTY sounded. I certainly do not want to unfold this cruel story of misfortune, chapter by chapter, — all I want is to thank from the bottom of my heart these unknown heroes, who sleep in the impressive panorama before us.

Not for any purpose of gaining invidious material advantages, not for territorial gains nor the vain pomp of earthly domination but for the sake of service to mankind and for the noble cause of Freedom, Justice and Peace, in which they deeply believed, the fighting American soldiers crossed the seas and gave their lives.

Honour comes to those who faithfully serve great causes, and to honour these men, we gathered here today.

They deserve this memorial, but are we still worthy of their sacrifice?

The decisive Victory was the supreme reward for their heroism, but is their work achieved? Victory is an aim, but not an achievement.

They fought for Peace. They died for Peace. They brought us Peace, pointing the way to happier Nations and a better World. Ours was the august responsibility of shaping the future and of building a world family of democratic nations by eliminating tyranny and slavery, oppression and intolerance. Ours remains the duty to assure Peace and to banish the terror of war for generations to come.

Those of us who are nowadays involved in State affairs must be aware that their task is to uphold this ideal of Freedom and Peace, and to put this ideal into practice day by day. Now more than ever before the different nations must get on with each other and work together. If they work together mankind will be stronger than ever before. But if they are divided everything will fail. We must be aware that many dangers are threatening our way of living, therefore we must not in any circumstances allow apathy or egoism to weaken our joint efforts and unceasing vigilance.

May this Memorial Day, by the living spirit of remembrance and of gratitude provide us with new courage and the same full measure of devotion to

Freedom, Liberty and Justice which inspired those heroic dead. They have liberated our country from Fascist servitude and cleansed our soil from the brutal invaders. Several years ago we came to dedicate this very small portion of our lovely homeland, in gratefulness to those who gave their lives for the freedom of our country. Their sacrifice is to the world a lesson of idealism and courage. It is a challenge too. So it is up to us now to defend their ideals against all kind of dictatorship and intolerance.

Let us not leave this place with sorrow in our hearts but with the determination to make an equal effort to rise to the full level of our duty and of our possibilities. Only thus we can be worthy of their sacrifices and we can assure that they have not died in vain. Only thus those men can rest in Peace. Only thus those who approach in mourning these tombs can find appeasement in the dark moments of painful grief and distress.

Your Royal Highness,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

More than five thousand men are buried in this cemetery and among them rests the great combat leader General George S. Patton. In all these hearts the flame of Liberty has burnt; the same flame which is still burning in our own hearts, that torch of Freedom which we should never allow to be extinguished.»

Une dernière allocution fut encore prononcée par M. Eugène Jost, curé de Hamm. Ensuite S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg déposa une couronne devant le Mémorial et une gerbe sur la tombe du général Patton, tandis que la Musique de la garde grand-ducale jouait la « Sonnerie Nationale ». D'autres couronnes et gerbes furent déposées au nom du Gouvernement luxembourgeois, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, de la Ville de Luxembourg, de l'American Overseas Memorial Day Association, de la base aérienne de Bitbourg et de la Communauté israélite.

Des salves d'honneur furent alors tirées et la « Sonnerie aux Morts » retentit. Le Pasteur Michel de la Communauté protestante prononça l'oraison finale et l'émouvante cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

## Hubert Schumacher †

Le 6 mai 1961 est décédé Monsieur Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat Directeur. La nouvelle du décès de ce chef d'administration de l'Etat causa une vive émotion non seulement dans les milieux gouvernementaux et administratifs, mais aussi dans les milieux artistiques, techniques, industriels et artisanaux où M. Hubert Schumacher avait exercé une inlassable activité et où il était entouré du plus grand estime de ses nombreux amis.

A l'enterrement de Hubert Schumacher, M. Joseph Thiltges, aide-architecte de l'Etat, apporta le dernier et cordial hommage du personnel de l'administration des Bâtiments Publics à son patron dont il releva les hautes qualités professionnelles et humaines.

De son côté, Monsieur Victor Engels, en sa qualité de Président d'honneur de l'Ordre des Architectes Luxembourgeois, fit l'éloge de son collègue défunt.

Voici les termes du discours de Monsieur Victor Engels qui contient une esquisse de l'activité artistique et architectural du défunt :

« Mesdames,  
Messieurs,

En ma qualité de Président d'Honneur de l'Ordre des Architectes Luxembourgeois et Président du Cercle Artistique je viens m'incliner sur les cercueil de Hubert Schumacher enlevé à l'affection de sa famille, de ses collègues et des ses amis. La mort l'a frappé en pleine action, sournoisement, sans crier gare, à la veille de sa retraite. Cette disparition brutale ouvre un vide béant dans nos rangs, et la valeur de l'homme qui part, fait hésiter ceux qui restent de se resserrer, de peur de ne pouvoir combler la lacune.

Caractère droit et honnête, sympathique à tous, honoré de ses concitoyens, aimé de ses collègues, de ses amis, Schumacher était à la disposition de tous ceux qui lui demandaient service. Il avait une haute opinion de la mission de l'architecte et le prouvait par sa droiture, son sens de la justice et son intégrité. Intimement lié à l'organisation professionnelle dès son installation à Luxembourg il assumait la charge de Secrétaire de la jeune Société des Architectes, membre successivement de la Société des Architectes Diplômés et de l'Ordre des Architectes il partageait leurs succès et leurs misères.

Il paraît difficile de comprimer en quelques pauvres phrases cette vie de labeur. Elle est illustrée par ses œuvres qui restent et survivent : ce sont autant de monuments à sa mémoire, qui sera fidèlement conservée par tous ceux qui l'ont connu, jeunes ou vieux.

Né le 27 décembre 1896 à Luxembourg, il fit ses études secondaires à l'École Industrielle et Commerciale à Luxembourg. Après de brillantes études à l'École des Beaux Arts de Paris il était consacré Architecte D.P.L.G. diplômé par le Gouvernement français. En 1926 il s'installe à Luxembourg et d'emblé son Cabinet prend de l'envergure. Dans cette période de 1926 à 1939 il a projeté et réalisé d'importantes constructions. Entre autres l'agrandissement de la Cathédrale à Luxembourg, le Couvent des Carmélites déchaussées à Neudorf, plusieurs Buildings à la Place Aldringen, la Crèche au plateau Altmunster, toutes les constructions de l'électrification du Grand-Duché, la construction des Halls d'Exposition de la Foire Internationale à Liège en 1931 — et j'en passe.

Il a pris part à de nombreux Concours entre architectes et est sorti premier ou lauréat, par exemple :

du Concours International pour la Construction d'une Bourse à Luxembourg, 1<sup>er</sup> Prix;  
du Premier Concours National pour la Construction d'un nouvel Athénée, Parc Pescatore, 1<sup>er</sup> Prix;  
du Concours pour la Construction de maisons ouvrières de l'Arbed;  
du Concours National pour la Construction d'un Hôtel de Ville à Dudelange, etc. etc.

Ayant fait ainsi ses preuves, il fut nommé Architecte de l'Etat-adjoint en juin 1939. L'occupant le relégué à la « Verwaltung der höheren Kommunalverbandsangelegenheiten » et ce n'est qu'après la guerre qu'il est nommé Architecte de l'Etat- Directeur des Bâtiments Publics succédant au regretté Paul Wigreux.

C'est dans cette fonction qu'il a pu donner toute la mesure de son talent et de sa force de travail, dotant le pays d'importantes constructions telles que :

Le Bâtiment d'Administration de la Rue Notre-Dame; la maison Casalle, l'Université du Droit comparé; le bâtiment du Conseil d'Etat; l'aménagement habile du groupe scolaire à l'Abbaye d'Echternach; des restaurations d'Eglises, etc.

Malgré les travaux harrassants d'Administration des Bâtiments Publics, d'autres charges ne lui restaient pas épargnées. Des présidences de Commissions tombaient drues :

Commission des Loyers; Commission des Cites et Monuments; Surveillance pour la Restauration des Edifices Religieux.

En 1947 il est nommé Architecte de la Cour grand-ducale et de nombreuses distinctions honorifiques du Pays et de l'Etranger lui furent conférées. Entre autres :

Chevalier de la Couronne de Chêne,

Ordre du Mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau,

Commandeur de l'Ordre de Saint-Gégoire,

Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

Voilà un court bilan de la vie d'un de nos meilleurs architectes. Ses confrères le vénérèrent et ne l'oublieront pas.

La silhouette de la Ville de Luxembourg porte son empreinte. Les tours de Notre-Dame pointent son souvenir dans le ciel pour les générations futures.

Que ces quelques paroles soient une faible consolation pour ses enfants et ses proches.

Adieu, cher ami, repose en paix ! »

## Alphonse Wirion †

Le même jour que Monsieur Hubert Schumacher, c'est-à-dire le 6 mai 1961, décéda Monsieur Auguste Wirion, Ingénieur en Chef-Directeur honoraire de l'Administration des Ponts et Chaussées, Président des Barrages.

Cette nouvelle fut aussi cruellement ressentie, car le pays perdait en M. Auguste Wirion un serviteur dévoué dont le bagage technique et la grande expérience avaient maintes fois permis d'œuvrer positivement dans ce vaste secteur que constituent l'ad-

ministration des Ponts et Chaussées ainsi que la construction des barrages.

A l'enterrement de Monsieur Auguste Wirion, Monsieur Mathias Willems, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, prononça le discours funèbre au cours duquel il souligna les grandes qualités de cœur et d'esprit du défunt qui était aimé et respecté dans tous les milieux intéressés.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. Willems :

« En cette triste circonstance j'ai le devoir de me faire l'interprète du Corps des Ponts et Chaussées pour apporter au regretté défunt le dernier hommage de son Administration profondément émue.

On n'était, certes pas sans savoir qu'une maladie surnoise et implacable rongait sa santé depuis des années, mais personne ne se doutait que l'issue fatale était si proche, car Auguste Wirion luttait de toutes ses énergies et d'une patience particulière contre ce mal, qui, malgré nos espérances, a finalement brisé sa résistance.

Dans l'intense émotion que nous occasionna l'annonce de son décès soudain, je voudrais avant de poser un dernier regard sur ce cercueil qui abrite la dépouille mortelle de notre cher collègue et ami, revenir en arrière sur une vie exemplaire, dont je retracerai brièvement la brillante carrière placée sous le double signe de l'honneur et du devoir.

Auguste Wirion naquit le 17 septembre 1890 à Luxembourg de bonne souche luxembourgeoise et fit ses études moyennes à l'école industrielle à Luxembourg. Doué de prodigieuses qualités de l'esprit et du cœur, il se sentait puissamment attiré vers les possibilités de la technique moderne où il pressentait que ses talents s'épanouiraient le plus sûrement.

C'est ainsi qu'il entra en 1908 dans l'Administration des Services Agricoles où son penchant prononcé pour les multiples aspects du problème de l'alimentation en eau du pays prenait forme et l'encouragea — la première guerre mondiale à peine terminée — de poursuivre ses études à l'école polytechnique de Munich.

En 1919 il retourna avec un savoir renforcé dans son administration qui, en reconnaissance de ses efforts, le promut au grade d'un conducteur des Services Agricoles. Entretemps un travail assidu de pair avec une intelligence vigilante lui permettait d'accumuler des connaissances approfondies dans la science de l'hydraulique, qui sa vie durant, ne cessait de l'attirer.

Lorsque des dispositions légales particulières transfèrent la mission de créer de nouveaux réseaux de distributions d'eau dans les attributions de l'Administration des Travaux publics, Auguste Wirion suivit son travail dans cette administration qui devait lui réserver une carrière extraordinaire. Son goût insatiable du savoir le poussa bientôt à accroître de nouveau ses connaissances par des études d'ingénieur à l'École Supérieure des Travaux publics à Paris où

il se classa brillamment 31<sup>e</sup> sur 103 candidats, grâce à son activité inlassable et son exigence envers soi-même.

Sitôt revenu au Luxembourg, le Gouvernement lui conféra le poste d'Ingénieur d'arrondissement à Diekirch où un vaste champ d'action l'attendait.

C'est sous l'influence déterminante de sa compétence que l'œuvre immense de la distribution d'eau des Ardennes devenait une réalité.

En 1933, Auguste Wirion fut nommé Ingénieur d'arrondissement à Luxembourg. Dans cette qualité il entama sans relâche l'organisation et la mise sur pied de nombreux syndicats autonomes de distribution d'eau, surtout dans la région du pays où le besoin d'une coordination de l'approvisionnement en eau potable se fit sentir.

En dehors de ses journées comblées de travail, son goût marqué des mathématiques et son dévouement entier à son Administration le poussaient à achever son étude sur le tracé des routes à courbure continue dont les résultats ont été mis au profit de la construction routière indigène alors que cette pratique tardait encore longtemps à se généraliser dans nos pays voisins.

De plus, Auguste Wirion participait largement aux études préliminaires de la canalisation de la Moselle et de l'agrandissement de l'Aéroport du Findel.

Lorsqu'en 1950 il assumait la charge souvent difficile de l'Ingénieur et chef-Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, il restait avec toute son âme et ses ambitions lié aux problèmes de l'eau. C'était lui un des premiers à reconnaître que la cadence d'exploitation de nos nappes aquifères souterraines ne pourrait à la longue suivre le rythme accéléré de la consommation en eau potable. C'était donc lui un des promoteurs énergiques et inlassables de la réalisation du barrage — réservoir d'Esch-sur-Sûre.

En considération de ses qualités extraordinaires et de haute compétence le Gouvernement faisait appel à lui pour le représenter (après sa mise en retraite en 1955 dans plusieurs grandes commissions techniques, comme celles du Conseil Supérieur des Distributions d'eau et de la Commission des Barrages desquelles il assumait la lourde charge du Président et auxquelles il vouait son immense savoir.

Or, le destin a voulu que ce samedi fatal du 6 mai l'arracha en plein exercice de sa profession, qu'il aimait passionnément et dans laquelle il fit don de ses qualités rares et éminentes, de son humour radieux, de sa culture intellectuelle si vaste et de son bon sens inné, pénétré de bonté et de compréhension pour les problèmes professionnels et humains de ses subordonnés.

L'exemple de sa forte personnalité, qui a bien mérité de la patrie, garantira en notre mémoire un souvenir inaltérable.

Je m'incline devant la famille éplorée pour lui exprimer nos condoléances émues.

Puisse les sympathies attristées, qui entourent la tombe du cher défunt, adoucir sa cruelle douleur. »

# Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mai

Durant le mois de mai 1961, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

C'est ainsi que la réunion du Conseil de Gouvernement du 4 mai 1961 était consacrée à un échange de vues sur les négociations relatives au réexamen du traité d'union économique belgo-luxembourgeoise.

En séance du 12 mai 1961, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de M. le Ministre des

Affaires Etrangères sur les dernières réunions internationales auxquelles il a assisté. Le Conseil de Gouvernement a en outre délibéré sur la participation du Luxembourg à l'Association Internationale de Développement (IDA) et il a approuvé un projet de loi ayant pour objet la discipline dans la Force Armée.

Le 19-mai 1961, le Conseil de Gouvernement s'est réuni au Palais de Luxembourg et a traité sous la présidence de S. A. R. le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, de problèmes touchant à la réforme de l'enseignement.

## Nouvelles de la Cour

Le 9 mai 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Monsieur Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés.

\*

Le 12 mai 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience le Président et les Membres du Gouvernement ainsi que le Président du Conseil d'Etat.

\*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience les Présidents des Partis politiques et les Présidents des Fractions parlementaires.

\*

Le 13 mai 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience le Président de la Cour supérieure de Justice, le Bourgmestre de la Capitale et les Présidents des Chambres Professionnelles.

\*

Le 19 mai 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Mon-

sieur M. A. Rauf, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde.

\*

Le 26 mai 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur James W. Wine, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le même jour, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Nicanor A. Roxas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République des Philippines.

\*

Le même jour, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Nagib Sadaka, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Liban.

## Nouvelles diverses

### *Remise collective de peines d'amendes et d'emprisonnement*

Le 29 mai 1961 M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice, a annoncé qu'une mesure vient d'être prise par son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse en vertu d'un arrêté grand-ducal du 26 mai 1961 accordant remise de peines d'amendes et d'emprisonnement.

En effet, l'article 38 de la Constitution luxembourgeoise précise que « le Grand-Duc a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges, sauf ce qui est statué relativement aux membres du Gouvernement. »

C'est de cette prérogative qu'a usé S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à l'occasion de l'institution de S.A.R. le Grand-Duc héritier comme Son Lieutenant-Représentant.

L'article premier de l'arrêté prévoit que remise est accordée des peines et amendes ci-après spécifiées lorsqu'elles ont été prononcées par des ordonnances pénales définitives ou des arrêts ou jugement définitifs, non complètement exécutés, à savoir :

- 1) Des amendes uniques qui n'excèdent pas quatre mille francs et des amendes multiples dont l'ensemble n'excède pas ce chiffre;
- 2) Des peines d'emprisonnement uniques qui n'excèdent pas sept jours et des peines d'emprisonnement multiples dont le total n'excède pas ce taux.

Selon l'article 2, les mêmes remises sont accordées selon les prévisions de l'article premier pour les peines réduites aux taux fixés par l'article premier, en vertu d'arrêtés de grâce antérieurs.

En principe, la grâce collective accordée par le présent arrêté vaut donc pour toutes les peines qui ne dépassent pas les taux indiqués. En ce qui concerne les peines supérieures qui ont été ramenées par la suite à un taux inférieur ou égal à celui prévu dans l'arrêté sous revue, elles tombent également sous les nouvelles dispositions. Il y a pourtant lieu de relever que les peines en question ne doivent être exécutées complètement au moment de l'application de l'arrêté.

L'article 3 dispose que les peines d'emprisonnement et d'amendes prononcées par des ordonnances pénales, des jugements ou arrêts non définitifs bénéficient des dispositions de l'article premier, si les condamnations définitives ne dépassent pas les taux fixés audit article.

Pour le cas qui sont exclus de la grâce collective, il s'agit en l'espèce : 1) des individus condamnés à une peine criminelle; 2) des individus condamnés antérieurement soit comme auteurs soit comme complices, du chef de l'une des infractions suivantes: vol, recel, extorsion, escroquerie, abus de confiance, détournement, concussion, faux, faux témoignage, faux serment, subornation de témoins, banqueroute frauduleuse, falsification de denrées alimentaires, avortement, attentat à la pudeur, viol, outrage pu-

blic aux bonnes mœurs, prostitution, corruption de la jeunesse, traite des femmes et des enfants, tenue d'une maison de débauche, trafic de stupéfiants; 3) des individus condamnés durant les cinq dernières années immédiatement antérieures au présent arrêté, à une peine privative de liberté dépassant sept jours.

\*

Le 2 mai 1961 le grand journal catholique luxembourgeois « Luxemburger Wort » avait invité de nombreuses personnalités à la cérémonie de la pose de la première pierre d'un nouveau bâtiment de son imprimerie, à savoir l'Imprimerie Saint-Paul.

Cette cérémonie eut lieu en présence de Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Emile Reuter, Président d'Honneur de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, MM. les Ministres Emile Colling, Emile Schaus et Pierre Grégoire, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Mgr D<sup>r</sup> Jean Hengen, Président du Conseil d'Administration de l'Imprimerie Saint-Paul, Mgr Alphonse Turpel, Directeur du « Luxemburger Wort », M. Camille Kasel, Directeur de l'Imprimerie Saint-Paul, de nombreuses autres personnalités ainsi que de la rédaction et des collaborateurs du « Luxemburger Wort » et le personnel de l'Imprimerie Saint-Paul.

Ajoutons ici qu'à l'occasion de la pose de la première pierre de ce nouveau bâtiment, des télégrammes furent échangés entre le Conseil d'Administration du « Luxemburger Wort » et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et entre Mgr l'Evêque de Luxembourg et S. S. le Pape Jean XXIII.

\*

La Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Rhin s'était réunie à Luxembourg du 3 au 5 mai 1961 sous la présidence de M. Alphonse Eichhorn, Inspecteur des Eaux et Forêts.

Cette commission est composée de délégués de la République Fédérale d'Allemagne, de France, des Pays-Bas, de Suisse et du Luxembourg.

A l'issue des travaux, les membres de la Commission Internationale visitèrent le barrage d'Esch-sur-Sûre où ils furent reçus par M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

\*

A l'occasion de la Journée Commémorative de la libération et de l'armistice, l'Association des Anciens Combattants de la Guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, avait organisé différentes manifestations à Luxembourg.

Dans la matinée des fleurs furent déposées au Monument de la Force Armée, au Mausolée du Soldat Inconnu, sur les tombes des aviateurs anglais

au cimetière de Hollerich et sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

Une messe fut célébrée ensuite en l'église Saint-Michel à la mémoire des anciens combattants tombés au champ d'honneur, en présence des Membres du Corps diplomatique; du Président d'honneur de la Chambre des Députés, de plusieurs Membres du Gouvernement, de l'Administration communale, et des personnalités civiles et militaires.

Aux Anciens Combattants s'étaient joints de fortes délégations des mouvements de résistance et des associations patriotiques.

A l'issue du service religieux, les anciens combattants se rendirent à la Place de la Constitution où ils déposèrent des fleurs au pied du Monument du Souvenir.

\*

Le 10 mai 1961 a été célébrée à la Foire Internationale de Bruxelles la Journée Luxembourgeoise en présence de M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que de nombreuses personnalités des milieux officiels et économiques luxembourgeois.

Du côté belge on remarquait la présence de M. Brasseur, Ministre belge du Commerce Extérieur, M. Cooremans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Président de la Foire Internationale de Bruxelles, M. Dewael et M. Chantren, respectivement Administrateur et Directeur Général de la Foire Internationale de Bruxelles.

Après la visite traditionnelle de la Foire, un déjeuner réunissait les personnalités belges et luxembourgeoises. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par MM. Cooremans, Robert Schaffner et Brasseur.

\*

#### *Visite luxembourgeoise à Rouen*

L'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association des Ingénieurs Diplômés et l'Ordre des Architectes ont visité du 11 au 14 mai 1961, la région de Rouen. Le programme de ce voyage, préparé avec le concours du Service Commercial de l'Ambassade de France à Luxembourg, a permis aux visiteurs, qui étaient au nombre de quarante, de faire connaissance avec une région industrielle en pleine expansion. Une première journée fut consacré, le matin, à l'usine de la Compagnie des Tubes de Normandie à Déville, usine considérée comme la plus moderne d'Europe dans sa spécialité et qui permet de fabriquer en huit heures quinze kilomètres de tubes d'acier sans soudure. Dans l'après-midi, le groupe se rendit à la Raffinerie de Pétrole Shell, à Petit Couronne, où il fut accompagné par M. Max Linden, Directeur de la Shell luxembourgeoise. Les installations du grand port fluvial de Rouen furent visitées le lendemain à bord d'une vedette et la journée s'acheva par une excursion qui mena notamment les voyageurs luxembourgeois au magnifique pont de Tancarville, orgueil de la tech-

nique française et aux ruines de l'Abbaye de Jumièges. Il est certain que les relations nées de ce premier voyage auront d'heureux prolongements et certaines conservations qui ont eu lieu entre MM. Lanfry, président de la Chambre de Commerce de Rouen et Baldauff, président de l'Association des Ingénieurs et Industriels, permettent de laisser supposer que les industriels de la région de Rouen pourraient à leur tour rendre visite au Luxembourg dans un avenir assez proche.

\*

#### *Fédération Mondiale des Anciens Combattants*

La Fédération Mondiale des Anciens Combattants (F.M.A.C.) a tenu à Paris son assemblée générale du 8 au 12 mai 1961. Ajoutons ici que l'Association luxembourgeoise des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies ainsi que la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 sont affiliées à la F.M.A.C.

A l'occasion du dixième anniversaire de la F.M.A.C. qui a été célébrée à Paris, des télégrammes de félicitations furent envoyés à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux télégrammes:

« La neuvième assemblée générale Me donne l'occasion de réitérer à l'adresse des Membres de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants les vœux les plus chaleureux que Je forme pour la réalisation du thème de l'assemblée. Les heureuses intentions de votre initiative sont assurées de l'appui de tous les hommes qui aspirent à une paix durable et une fraternité universelle de tous les peuples.

Je souhaite ardemment que la fête du dixième anniversaire de la Fédération soit pour ses Membres une inspiration pour un effort accru dans la réalisation de ce but. »

CHARLOTTE

« Je félicite la Fédération Mondiale des Anciens Combattants du choix du thème de cette neuvième Assemblée Générale qui marque aussi le dixième anniversaire de l'Organisation. Nos peuples doivent se rendre compte du potentiel d'action pour la paix et d'esprit de solidarité que représente l'Organisation des Nations Unies. En jouant loyalement le jeu de la collaboration internationale à travers les Nations Unies, en la fortifiant dans ses entreprises de justice dans l'intérêt de tous les peuples, les puissances du monde rendront un immense service à la cause de la paix et de la prospérité.

Je souhaite à l'Assemblée un plein succès. »

Pierre WERNER

\*

#### *La Journée de la Résistance*

Le 14 mai 1961 a été célébré à Luxembourg la « Journée de la Résistance » par l'Union des Mouvements de Résistance en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des Représen-

tants du Corps diplomatique, de M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des Députés, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, de M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, du Bourgmestre et des Echevins de la Ville de Luxembourg, de plusieurs Députés, etc.

Après le service religieux célébré en l'Eglise Saint-Michel, un cortège se rendit au Cimetière Notre-Dame où des gerbes de fleurs furent déposées, notamment par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg accompagné de MM. Alphonse Osch et Nico Muller, respectivement Président et Secrétaire de l'Union des Mouvements de Résistance.

Des représentants de nombreuses associations d'anciens combattants et d'associations patriotiques assistèrent également à cette cérémonie.

\*

Les sections du Grand-Duché et de la Moselle de l'Association des Médaillés de la Reconnaissance Française s'étaient rencontrées à Luxembourg le 14 mai 1961 où elles ont tenu leur assemblée générale annuelle sous la présidence du Général Charles Chamagne, Président national du Conseil d'Administration de l'Association.

A l'issue de la première séance les délégués français et luxembourgeois se rendirent devant le Monument aux Morts où des gerbes de fleurs furent déposées par l'Association des Médaillés de la Reconnaissance Française.

Après un service religieux célébré en la crypte de la Cathédrale de Luxembourg par Mgr Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché, une réception fut offerte en l'honneur des Médaillés de la Reconnaissance Française par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui est lui-même Président d'honneur de la section du Grand-Duché des Médaillés de la Reconnaissance Française. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, assistait également à cette réception.

Après un banquet, M. le Ministre Eugène Schaus remit au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse la Croix de Guerre Luxembourgeoise, la plus haute distinction militaire luxembourgeoise, à trois membres de l'Association des Médaillés de la Moselle.

\*

Les 15 et 16 mai 1961 a eu lieu à l'Académie de Droit International de La Haye une réunion des Ministres et Secrétaires d'Etat de différents pays européens pour discuter des problèmes que pose l'adaptation sociale de la famille aux conditions de vie nouvelles créées par l'industrialisation et la mécanisation croissantes particulièrement dans les régions de développement à l'intérieur des pays.

M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, assistait à cette conférence du côté luxembourgeois.

A l'issue de cette réunion d'études les ministres, dans un communiqué, ont exprimé le vœu que le problème de l'inadaptation soit pris comme objet d'études par les organisations intergouvernementales et internationales européennes. Ils recommandent que soient échangés, sous ce rapport, les résultats de l'expérience acquise dans les domaines social, culturel et médico-social, et qu'il soit procédé à des échanges de cadres. Ils suggèrent, en outre, un certain nombre de mesures sur les plans national, régional et local, destinées à encourager les initiatives en ces différents domaines.

\*

La conférence annuelle du Centre de Liaison International des Marchands de Machines Agricoles et Réparateurs (CLIMMAR) a eu lieu cette année à Luxembourg les 15 et 16 mai 1961. La réunion était présidée par M. Pierre Colin, Président de CLIMMAR.

Rappelons que ce Centre groupe les négociants de machines agricoles de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, des Pays-Bas, de l'Italie, du Luxembourg et de Suisse.

En marge de cette réunion, M. Carlo Hemmer, Directeur du Service de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à la Communauté Economique Européenne, a fait une conférence sur les machines agricoles au sein du Marché Commun.

\*

Au cours de sa séance du 18 mai 1961, la Chambre des Députés a voté par 32 voix contre 20 le Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois. (cf. Bulletin de Documentation N° 6, 31 mars 1961.)

\*

Le dimanche de la Pentecôte 21 mai a eu lieu le vol inaugural des « Derby Airways » qui assurent la liaison entre Derby et Luxembourg quatre fois par semaine.

De nombreuses personnalités britanniques prirent part à ce vol inaugural notamment le Lord Maire de Nottingham, le Maire de Derby, plusieurs personnalités de ces deux villes anglaises, le Directeur de l'Office du Tourisme Luxembourgeois à Londres M. Gerald Reed ainsi qu'un certain nombre de journalistes anglais.

Les personnalités britanniques furent saluées à leur descente d'avion par M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, M. Charles Thompson, Premier Secrétaire près l'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg, et M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office National du Tourisme.

Après une réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, les personnalités britanniques déposèrent des couronnes de fleurs au pied du Monument du Souvenir.

Au cours de l'après-midi eut lieu une visite guidée de la Ville de Luxembourg. A 18 heures l'avion des « Derby Airways » quitta Luxembourg pour retourner à Derby.

\*

La Fédération Internationale des Associations Touristiques des Cheminots a tenu son congrès à Luxembourg du 22 au 26 mai 1961. Rappelons que cette Fédération groupe les associations touristiques de vingt pays. Elle a été créée à Paris en 1947 et le Luxembourg compte parmi les membres-fondateurs de cette Fédération. Le congrès de Luxembourg avait été organisé par l'Association Touristique des Cheminots Luxembourgeois.

En marge des séances de travail, les délégués étrangers visitèrent les villes de Luxembourg et déposèrent des fleurs devant le Monument des Cheminots morts pendant la Guerre.

\*

Le 26 mai 1961 a eu lieu à Luxembourg la réunion du Conseil d'administration de la U.S. Educational Foundation in Belgium. Ce conseil est composé de huit membres américains, quatre membres belges et deux membres luxembourgeois, à savoir M. le D<sup>r</sup> Henri Loutsch et M. Albert Borschette, Représentant permanent du Luxembourg auprès des Institutions Européennes. On sait que la U.S. Educational Foundation s'occupe entre autres de l'attribution de bourses d'études aux universités américaines et des bourses de voyages Fullbright.

A l'occasion de sa réunion à Luxembourg, le conseil d'administration organisa une réception en l'honneur des Luxembourgeois ayant fait des études universitaires aux Etats-Unis. A cette réception assistèrent M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, et M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, ainsi que les membres du comité de l'American Luxembourg Society.

Le lendemain, les membres de la U.S. Educational Foundation furent les hôtes du Gouvernement luxembourgeois qui les avait invités à visiter les travaux du barrage de Vianden. Un déjeuner fut également offert en leur honneur à Wiltz.

\*

Le 26 mai 1961 a eu lieu à Luxembourg une conférence de Miss Helga Sandburg, romancière et poétesse américaine, lauréate du Prix Emily Clarck Balch, qui traita le sujet suivant « The american writer in the 60's ».

Miss Helga Sandburg est la fille de l'historien et poète américain Carl Sandburg. Sa mère, née Liliane Steichen, est la sœur de notre compatriote, le photographe Edward Steichen, né au Grand-Duché, mais qui réside aux Etats-Unis, où il a obtenu la réputation d'un des meilleurs photographes des U.S.A.

De nombreuses personnalités assistèrent à la conférence de Miss Helga Sandburg, notamment M. James W. Wine; Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ainsi que les membres

du comité de l'American Luxembourg Society et de la British Luxembourg Society.

\*

Le 26 mai 1961, S. Exc. M. Ivan Melnik, Ambassadeur de l'URSS, et son Attaché pour les Affaires culturelles, M. Soutschkov, ont remis à la Bibliothèque Nationale, comme don de leur Gouvernement, un lot important d'anthologies et d'œuvres littéraires et scientifiques, en originaux et en traductions, d'écrivains et de savants russes contemporains. Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences qui assista à cet acte, en compagnie de M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, pria Monsieur l'Ambassadeur de remercier son Gouvernement de cet acte de générosité et insista sur l'importance des échanges culturels pour le rapprochement des peuples. Dans son remerciement, le Directeur de la Bibliothèque Nationale exprima sa conviction que ces ouvrages rendront de grands services aux visiteurs de la Bibliothèque Nationale.

\*

Chaque année, l'Association Générale de la Presse Belge (A.G.P.B.) organise un voyage en train-radio à l'intention des journalistes belges et de leurs épouses. Cette année les journalistes belges furent reçus par leurs confrères luxembourgeois de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs devant le Monument du Souvenir, les journalistes belges furent reçus à l'Hôtel de Ville de Luxembourg où ils furent salués par M. Marcel Fischbach, Echevin, Prédésident d'honneur de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

Un déjeuner réunissait ensuite les journalistes belges et luxembourgeois. A la table d'honneur avaient pris place entre autres M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economique et du Tourisme, M. Henri Michel, Président de l'A.G.P.B., M. Meeuwissen, Président de la Section touristique de l'A.G.P.B., M. Robert Thill et M. Jean Kiefer, respectivement Président d'honneur et Président de l'A.J.L., M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office National du Tourisme, etc.

Au cours de l'après-midi, les journalistes belges visitèrent la Ville d'Esch-sur-Alzette où ils furent également reçus par l'Administration communale.

Les journalistes belges quittèrent Luxembourg en fin d'après-midi pour rentrer à Bruxelles.

\*

Dans le cadre de la « Journée luxembourgeoise » organisée par la Foire de Paris le samedi, 27 mai 1961, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, accompagné de MM. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, et Alphonse Weicker, Président du Conseil d'Administration de la Foire Internationale de Luxembourg, a rendu une visite officielle à la Foire.

A cette occasion, M. Jacques Soubrier, Président du Comité de la Foire de Paris, a offert un déjeuner en l'Hôtel Crillon auquel assistèrent plusieurs hau-

tes personnalités françaises, notamment M. René Mayer, ancien Président du Conseil, ancien Président de la CECA, M. Robert Marjolin, Vice-Président de la CEE., M. P. Olivier Lapie, Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. Foulquier, Vice-Président du Conseil Municipal de Paris, et M. Christian de Margerie, Ministre plénipotentiaire, Directeur de la Section des Accords bilatéraux au Quai d'Orsay.

\*

#### *Achèvement des travaux d'électrification du réseau C. F. L.*

Le 27 mai 1961, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois avait invité les Représentants de la Presse à un voyage d'information à l'occasion de l'achèvement des travaux d'électrification du réseau C. F. L.

Par train spécial et sous la conduite de M. René LOGELIN, Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.L., de M. Jean-Pierre MUSQUAR, Directeur, et du corps des ingénieurs compétents des C.F.L., les invités firent le trajet Luxembourg-Bettembourg-Esch-Differdange-Pétange-Rodange et retour.

En cours de route furent visités le poste-directeur et la sous-station de traction de Belval-Usines ainsi que le Central de commande de la sous-station à Luxembourg-Muhlenweg.

Au Buffet de la nouvelle Gare à Esch-sur-Alzette, M. le Président Logelin et M. le Directeur Musquar, entourés de leurs collaborateurs, saluèrent leurs hôtes au cours d'une réception intime et profitèrent de l'occasion pour fournir toutes les explications supplémentaires désirables.

Notons à ce propos que le programme d'électrification des C.F.L. comprenait deux phases. D'abord l'artère de transit internationale Kleinbettingen-Luxembourg-Bettembourg, en service depuis le 29-9-1956 et ensuite l'artère industrielle reliant les centres sidérurgiques indigènes au réseau belge par la gare commune d'Athus, au réseau français par la gare de Mont-Saint-Martin et au réseau allemand par la gare de Wasserbillig. A cette artère principale sont raccordées les antennes Bettembourg-Dudelange et Nœrtzange-Rumelange. La Gare de Luxembourg est reliée à la ligne Bettembourg-Oetrange-Wasserbillig par le raccordement d'Alzingen et par une voie électrifiée via Sandweiler.

L'achèvement de l'électrification de l'artère industrielle porte la longueur du réseau électrifié à 136 km de lignes, soit 34,7% de la totalité des lignes qui est de 392 km ou 57,4% des lignes principales (237 km).

A l'exception de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen, longue de 18,7 km et équipée dans le système belge à courant continu 3.000 Volts, toutes les lignes ont été équipées dans le système français à courant monophasé, 50 Hertz, 25.000 Volts.

Deux sous-stations alimentent l'ensemble du réseau électrifié : celle de Luxembourg-Hollerich et celle de Belval-Usines, citée plus haut.

La sous-station mixte 3.000/25.000 Volts de Luxembourg-Hollerich, située à proximité du poste haute tension Sotel-Paul Wurth, comporte du côté 3.000 Volts un groupe transformateur-redresseur de 1.500 kW et du côté 25.000 Volts deux transformateurs monophasés 65.000/25.000 Volts de 5.000kVA chacun. Le groupe transformateur-redresseur alimente le tronçon 3.000 Volts continu de Luxembourg à Kleinbettingen. Le premier transformateur monophasé alimente la ligne de Luxembourg à Bettembourg, y compris l'antenne vers Dudelange, et le second la ligne de Luxembourg à Wasserbillig via Sandweiler et Alzingen.

La sous-station de Belval-Usines, installée au croisement de la voie ferrée et de la ligne haute tension reliant le réseau de EDF à Sotel, comportant un transformateur monophasé 65.000/25.000 Volts de 10.000 kVA, alimente la ligne de Bettembourg à Athus et Mont-Saint-Martin ainsi que l'antenne de Nœrtzange à Rumelange.

Aucun transformateur de réserve n'a été prévu ni à Hollerich ni à Belval. En cas de défaillance, l'alimentation est assurée par des sous-stations du réseau français et belge.

Un central sous-station à Luxembourg-Muhlenweg télécommande et télécontrôle l'ensemble de l'appareillage des sous-stations et des interrupteurs des postes de pleine voie qui assurent le sectionnement et la mise en parallèle des lignes de contact. Cette installation de télécommande, d'une conception très moderne par l'utilisation de transistors et de circuits imprimés, renseigne le personnel desservant à tout moment sur l'état de tension des caténaires.

Relevons finalement que pour la traction électrique sur les lignes C.F.L., le choix s'est porté sur les locomotives monophasées B.B. à redresseurs «ignitrons», d'une puissance unihoraire de 3.580 C.V. Vingt machines de ce types sont en service actuellement.

Le 28 mai 1961, l'express Luxembourg-Paris (Est) emprunta pour la première fois la nouvelle voie par Bettembourg-Esch-Rodange, abandonnant ainsi le traditionnel trajet Rodange-Pétange-Dippach-Luxembourg suivi depuis plusieurs décades.

\*

Le 28 mai 1961 a eu lieu à Mondorf-les-Bains la « Journée Médicale » placée sous les auspices de M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique. Cette journée était organisée par la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg.

Au programme de la « Journée Médicale » figuraient la présentation d'un film ainsi que des exposés faits par le D<sup>r</sup> Joseph Massion, Président de la Société Belge de Gastro-entérologie, sur « La lithiase biliaire vue par un médecin » et par le D<sup>r</sup> Pierre Mallet-Guy, Professeur de Clinique Chirurgicale à la Faculté de Médecine de Lyon sur « La lithiase biliaire vue par un chirurgien ».

\*

#### *Concert de musique luxembourgeoise et belge.*

Le 29 mai 1961 a eu lieu à Bruxelles un concert d'œuvres de compositeurs luxembourgeois et belges

donné à la Radiodiffusion-Télévision Belge par l'orchestre de chambre placé sous la direction de M. Louis de Froment, Chef de l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, avec le concours de M<sup>me</sup> Sonia Anschutz, pianiste, et de M. Fernand Koenig, baryton.

Les œuvres exécutées étaient dues aux compositeurs luxembourgeois MM. Norbert Hoffmann, René Mertzig, R. Hemmer et J. Kruger et aux compositeurs belges MM. Marcel Poot, René Bernier et Gaston Brenta.

Parmi les nombreuses personnalités luxembourgeoises et belges qui assistèrent à ce concert, on remarquait du côté luxembourgeois M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, accompagnés du personnel de l'Ambassade ainsi que de hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Education Nationale.

A l'issue du concert, M. l'Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles et M<sup>me</sup> Nicolas Hommel offrirent une réception en l'honneur des personnalités présentes.

Ajoutons ici qu'à l'initiative de la Société nationale pour la propagation de la musique symphonique un concert comprenant des œuvres d'auteurs contemporains belges et luxembourgeois avait également été donné le 25 mai dans le grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg par l'orchestre symphonique de la station sous la direction de M. Louis de Froment.

\*

#### *Le Rapport 1960*

##### *de l'Inspection du Travail et des Mines*

Comme chaque année, l'Inspection du Travail et des Mines vient de présenter son rapport pour l'année 1960. On sait que cette administration a un double caractère et cela conformément à l'arrêté grand-

ducal du 26-3-1945 qui a jeté les nouvelles bases pour la réorganisation et le fonctionnement adéquat de ce service gouvernemental.

Ainsi, il incombe d'abord à l'Inspection du Travail et des Mines de veiller à l'application des lois, arrêtés ou conventions traitant des conditions de travail et de la protection des travailleurs et ensuite de contrôler l'application de la législation relative aux mines et minières de fer.

A l'ingrès du rapport, l'Inspection du Travail et des Mines passe en revue ses activités en 1960. A côté d'informations d'ordre administratif on y trouve dans une forme concise des renseignements sur notre économie et sur la situation sociale du corps ouvrier.

Il est surtout intéressant de prendre connaissance du tableau généalogique des lois, arrêtés et règlements entrant en ligne de compte dans les différents secteurs.

Une seconde partie du rapport parle des différents échelons de l'industrie extractive du Luxembourg et la documentation y réunie est surtout étayée de statistiques minutieusement établies sur les mines, les minières de fer et les carrières de toutes sortes.

Une rubrique du rapport frappe l'imagination du lecteur assidu : il s'agit de la description succincte des accidents graves survenus en 1960.

\*

Selon une publication officielle parue à Bonn il y a en Allemagne 89 voitures pour 1000 habitants. En ce qui concerne le nombre de voitures par habitants dans les divers pays de la Communauté Economique Européenne, cette même publication indique que le Luxembourg vient en tête avec 132 voitures pour 1000 habitants. La France vient ensuite avec 126 voitures pour 1000 habitants puis la Belgique avec 96 voitures par 1000 habitants. Seuls les Pays-Bas, avec 57 voitures, et l'Italie avec 42 voitures pour 1000 habitants viennent derrière la République Fédérale d'Allemagne.

## Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1<sup>er</sup> mai : Le village mosellan de Remerschen invite à sa fête traditionnelle du vin. A cette occasion la chorale mixte « Cantores » de Bruges donne un concert de musique vocale.

2 mai : Au micro de Radio-Luxembourg M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononce une allocution au cours de laquelle il annonce l'institution de la lieutenance de S.A.R. le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg.

L'administration du Musée de l'Etat à Luxembourg invite à une soirée culturelle avec projection de films d'art.

3 mai : A la Galerie Horn l'artiste-peintre française Solange Bertrand expose une série d'œuvres récentes.

4 mai : Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg M. Marcel Nicolet, ingénieur-directeur du Centre National Belge de Recherches, fait une conférence ayant pour thème « Au-delà de la stratosphère ».

5 mai : A l'Hôtel de Ville de Luxembourg sont exposés des tableaux, sculptures, dessins et textes d'artistes anciens et modernes qui évoquent des épisodes de la vie de la Vierge Marie.

6 mai : Dans le cadre du Festival Lyrique Italien 1961 le Théâtre Municipal de Luxembourg présente « Falstaff », comédie lyrique de Giuseppe Verdi.

En la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle à Esch-sur-Alzette la chorale municipale, placée

- sous la direction de M. Eugène Weber, donne un grand concert d'opéras avec le concours en solistes de M<sup>me</sup> Renée Bertemes-Røder, M<sup>lle</sup> Marie-Claire Brebsom, M<sup>lle</sup> Em. Foubert, M. Jean Bertemes et M. Albert Georges. Au piano d'accompagnement M. Pierre Nimax, professeur.
- 7 mai : Dans la capitale du Grand-Duché l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg prend fin par la grande procession de clôture.
- 8 mai : A Luxembourg l'Association des anciens combattants luxembourgeois de la guerre 1939 à 1945 et des Forces des Nations-Unies célèbrent la journée commémorative de la libération et de l'armistice.
- Clôture du cycle des représentations du Festival de l'Opéra Italien au Théâtre Municipal à Luxembourg, un ensemble italien y présente « Cavalleria Rusticana » de Mascagni et « Pailleuse » de Leoncavallo.
- 9 mai : Au Cercle Municipal à Luxembourg les frères Van Vleardingén (Utrecht) exposent une série de peintures récentes.
- 10 mai : A Ettelbruck : Début des festivités organisées par la chorale municipale « Lyra » à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.
- 11 mai : A Rumelange : Grande fête en l'honneur de St. Christophe avec bénédiction des véhicules automoteurs.
- A Ettelbruck débute le concours international de musique et de chant de l'Union Grand-Duc Adolphe organisée dans le cadre du cinquante-nième de la chorale municipale « Lyra ».
- 12 mai : A l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette a lieu la distribution annuelle de prix aux élèves des cours de français organisés par la Municipalité et les « Amitiés Françaises ».
- 13 mai : La Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette expose une série d'œuvres récentes du sculpteur et céramiste luxembourgeois Aurelio Sabbatini.
- 14 mai : Journée commémorative de l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois. Au cimetière de Notre-Dame se déroule une cérémonie de commémoration en présence de S.A.R. Mgr le Prince de Luxembourg.
- 15 mai : A la Villa Louvigny à Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier, lieutenant-représentant de Madame la Grande-Duchesse, et Madame la Grande-Duchesse héritière, Radio-Luxembourg célèbre le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. L'encadrement musical de la cérémonie est assuré par l'orchestre de la station sous la direction de son chef Louis de Froment, avec le concours du célèbre violoniste Yehudi Menuhin.
- 16 mai : A Mondorf-les-Bains se déroule le traditionnel festival international d'Échecs organisé depuis 1957 chaque année par le cercle d'échecs « Gambit » de Luxembourg.
- 17 mai : Au Musée de l'État à Luxembourg l'association « la jeune gravure contemporaine » (Paris) expose des œuvres représentatives des tendances les plus diverses de la jeune gravure française.
- 18 mai : Le Comité Central de l'Union internationale de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises se réunit à Luxembourg sous la présidence de M. Léon Gingembre (France).
- 20 mai : A Mondorf-les-Bains est inauguré la 3<sup>e</sup> exposition philatélique « Exphimo » organisée par l'association de la philatélie constructive Philcolux avec le concours de l'administration des P.T.T.
- 21 mai : A Wiltz se déroulent les différentes phases de l'annuelle « Fête du Genêt ».
- 22 mai : Au Casino Syndical de Luxembourg-Bonnevoie la Fédération internationale des associations touristiques de cheminots tient son 15<sup>e</sup> congrès annuel.
- 23 mai : A travers les rues et ruelles de la vieille cité abbatiale d'Echternach se déroule l'annuelle procession dansante en l'honneur de Saint Willibrord.
- 25 mai : A Luxembourg-Limpertsberg : Solennelle séance d'ouverture de la 13<sup>e</sup> Foire Internationale en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, lieutenant-représentant de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, et Madame la Grande-Duchesse héritière.
- 26 mai : Sous les auspices de l'American-Luxembourg Society Miss Helga Sandburg, romancière et poétesse américaine, fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence sur le sujet suivant : The American writer in the 60's.
- 27 mai : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre Jacques Burnot expose une série d'œuvres récentes.
- 28 mai : A Pétange est inaugurée la « borne du passeur » érigée en souvenir des passeurs qui durant la guerre ont aidé à retrouver la liberté aux persécutés du régime nazi.
- A Clervaux le Saint-Hubert Club du Grand-Duché tient ses assis annuelles.
- 29 mai : La Galerie Horn à Luxembourg expose une série de gravures originales en couleur.
- 30 mai : Au cimetière militaire de Hamm le « Memorial Day » en souvenir des soldats américains tombés au champ d'honneur est célébré en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.
- A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette : Vernissage d'une exposition consacrée aux œuvres des peintres français Joseph et Marthe Le Tessier.